

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

prêts

RAPPORT ANNUEL 2017 – REVUE FINANCIÈRE

Rapport annuel 2017 - Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	69
Notes afférentes aux états financiers consolidés	77
Rétrospective des trois derniers exercices	140
Glossaire	142

Faits saillants financiers¹⁾

Au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	46 702 \$	46 385 \$
Augmentation des produits	0,7 %	2,2 %
Résultat d'exploitation	2 494 \$	2 092 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092	3 852
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,8 %	8,3 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	525 \$	653 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	535	535
Impôt sur le résultat	443	449
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	678	635
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	27,5 %
Bénéfice net	1 526	990
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502	983
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 490	971
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 799	1 655
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	3,75 \$	2,37 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,53 \$	4,05 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,07 \$	1,03 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 344 \$	1 555 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 209	3 519
Dépenses d'investissement	1 259	1 224
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 479	1 821
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	1,6x	1,7x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,1 %	12,9 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,7 %	8,8 %

Les faits saillants financiers tiennent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence en 2017.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	45 634 \$	45 384 \$
Résultat d'exploitation	2 248	1 902
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	12 820	12 262
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	28,1 %	27,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 836 \$	3 631 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,4 %	8,0 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 534 \$	1 512 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	0,6 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,0 %	4,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	3,1 %	2,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,9 %	5,0 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,3	70,2
Nombre de magasins détenus par la société	559	565
Nombre de magasins franchisés	534	533
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires	1 334	1 326
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers		
Produits	956 \$	911 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	153	124
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 908 \$	2 769 \$
Créances sur cartes de crédit	3 100	2 926
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	47	52
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,2 %	13,5 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,7 %	4,3 %
Résultats d'exploitation et mesures de Propriétés de Choix		
Produits	830 \$	784 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	351	900
Bénéfice net (perte nette)	405	(223)
Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	443	410

Les faits saillants financiers tiennent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence en 2017.

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs	4
2. Vue d'ensemble	6
3. Cadre stratégique	6
4. Indicateurs de performance financière clés	7
5. Performance financière globale	8
5.1 Résultats d'exploitation consolidés	8
5.2 Principales informations financières	12
6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	14
6.1 Secteur Vente au détail	14
6.2 Secteur Services financiers	18
6.3 Secteur Propriétés de Choix	20
7. Situation de trésorerie et sources de financement	21
7.1 Flux de trésorerie	21
7.2 Situation de trésorerie et structure du capital	23
7.3 Composantes de la dette totale	24
7.4 Situation financière	26
7.5 Notation	27
7.6 Capital social	27
7.7 Arrangements hors bilan	29
7.8 Obligations contractuelles	30
8. Instruments financiers dérivés	31
9. Résultats d'exploitation trimestriels	32
9.1 Résultats par trimestre	32
9.2 Résultats du quatrième trimestre	34
10. Contrôles et procédures de communication de l'information	43
11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	43
12. Risques d'entreprise et gestion des risques	43
12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques	44
12.2 Risques financiers et gestion des risques	50
13. Transactions entre parties liées	51
14. Estimations comptables critiques et jugements	53
14.1 Consolidation	53
14.2 Stocks	53
14.3 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)	54
14.4 Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers	54
14.5 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	54
14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts	54
14.7 Informations sectorielles	55
14.8 Provisions	
15. Normes comptables	55
15.1 Normes entrées en vigueur	55
15.2 Normes comptables futures	55
16. Perspectives	58
17. Mesures financières non conformes aux PCGR	58
18. Informations supplémentaires	68

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels et les notes y afférentes figurant aux pages 69 à 141 du présent Rapport annuel - Revue financière (le « Rapport annuel »).

Les états financiers consolidés audités annuels de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 30 décembre 2017 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Aux termes des PCGR, certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés. Les mesures financières non conformes aux PCGR excluent l'incidence de certains éléments d'ajustement et elles sont utilisées à l'interne pour analyser la performance consolidée et la performance sous-jacente des secteurs sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont également utiles pour évaluer de façon uniforme la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. Voir la section 17 du présent rapport de gestion, *Mesures financières non conformes aux PCGR*, pour obtenir davantage de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR de la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 21 février 2018. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 142.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2017 (période de 12 semaines close le 30 décembre 2017) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2016 (période de 12 semaines close le 31 décembre 2016) et toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour l'exercice 2017 en entier (période de 52 semaines close le 30 décembre 2017) sont comparées aux données de l'exercice 2016 en entier (période de 52 semaines close le 31 décembre 2016).

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel de la société, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail - Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 16, « Perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2018 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation prévue du salaire minimum, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts, à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'assurer la gestion et la fusion efficaces des programmes de fidélisation de la société;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, y compris l'augmentation du salaire minimum;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation, devant découler des investissements de la société dans d'importantes initiatives qui appuient ses priorités stratégiques;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de démarches réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

Les Compagnies Loblaw Limitée compte trois secteurs d'exploitation : Vente au détail, Services financiers et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président annoncée en 2017, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers. Le secteur Propriétés de Choix détient, gère et aménage des immeubles de commerces de détail et des immeubles commerciaux judicieusement situés partout au Canada. La société détient une participation de 82,4 % dans Propriétés de Choix.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société tire sa source de sa puissante raison d'être, soit Profiter pleinement de la vie. La société s'est engagée à produire des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité, tout en continuant de mettre fortement l'accent sur ses clients.

Cette stratégie vise à nous permettre d'être les meilleurs en alimentation, en santé et en beauté, ainsi que de proposer une approche de commerce en ligne conviviale, un réseau de soins de santé relié et un programme de fidélisation unique - *PC Optimum*.

Être les meilleurs en alimentation passe par la qualité de notre offre de produits frais ainsi que notre désir d'offrir des prix concurrentiels et viables, un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières de même que plusieurs des plus grandes marques contrôlées au pays. Être les meilleurs en santé et en beauté signifie mettre la clientèle de nos pharmacies à l'avant plan et offrir des produits et services de santé et de bien-être de première qualité, un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent et un degré de commodité élevé de par l'emplacement de nos magasins et leurs heures d'ouverture pratiques.

La société vise également une croissance soutenue des secteurs Services financiers le Choix du Président et Propriétés de Choix.

4. Indicateurs de performance financière clés

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Chiffres consolidés :		
Augmentation des produits	0,7 %	2,2 %
Résultat d'exploitation	2 494 \$	2 092 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092	3 852
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,8 %	8,3 %
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502	983
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 490	971
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 799	1 655
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,75 \$	2,37 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,53 \$	4,05 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 344 \$	1 555 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 209	3 519
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 479	1 821
Mesures financières :		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	1,6x	1,7x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,1 %	12,9 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,7 %	8,8 %
Secteur Vente au détail :		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	0,6 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,0 %	4,0 %
Résultat d'exploitation	2 248 \$	1 902 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	12 820	12 262
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	28,1 %	27,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 836 \$	3 631 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,4 %	8,0 %
Secteur Services financiers :		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	153 \$	124 \$
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,2 %	13,5 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,7 %	4,3 %
Secteur Propriétés de Choix :		
Bénéfice net (perte nette)	405 \$	(223) \$
Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	443	410

5. Performance financière globale

5.1. Résultats d'exploitation consolidés

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	46 702 \$	46 385 \$	317 \$	0,7 %
Résultat d'exploitation	2 494	2 092	402	19,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092	3 852	240	6,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,8 %	8,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 568 \$	1 543 \$	25 \$	1,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	525	653	(128)	(19,6)%
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	535	535	—	— %
Impôt sur le résultat	443	449	(6)	(1,3)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	678	635	43	6,8 %
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	27,5 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502 \$	983 \$	519 \$	52,8 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	1 490	971	519	53,5 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 799	1 655	144	8,7 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,75 \$	2,37 \$	1,38 \$	58,2 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,53 \$	4,05 \$	0,48 \$	11,9 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	397,3	409,1		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 1 490 millions de dollars (3,75 \$ par action ordinaire) en 2017, en hausse de 519 millions de dollars (1,38 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2016. Cette hausse découle de l'amélioration de 144 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette de 375 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 144 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation (0,35 \$ par action ordinaire) est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :
 - le secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), qui reflète une augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives;
 - le secteur Propriétés de Choix, qui reflète essentiellement l'accroissement du portefeuille d'immeubles qui a découlé des acquisitions et des projets d'aménagement terminés ainsi que l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré d'immeubles existants;
 - l'incidence favorable d'une diminution du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ essentiellement attribuable à une diminution de certains éléments non déductibles.

- l'incidence favorable nette de 375 millions de dollars (0,90 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - le profit de 432 millions de dollars (1,09 \$ par action ordinaire) sur la cession des activités de postes d'essence;
 - la variation, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 128 millions de dollars (0,32 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence favorable de 57 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 18 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire) des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés; facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence défavorable de 154 millions de dollars (0,39 \$ par action ordinaire) des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 82 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.
 - l'incidence défavorable de 79 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire) du programme de carte Loblaw.
- l'augmentation du bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,13 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 799 millions de dollars (4,53 \$ par action ordinaire) en 2017, en hausse de 144 millions de dollars (0,48 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2016, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires dont il est question ci-dessus.

Produits

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	45 634 \$	45 384 \$	250 \$	0,6 %
Services financiers	956	911	45	4,9 %
Propriétés de Choix	830	784	46	5,9 %
Consolidation et éliminations	(718)	(694)	(24)	
Produits	46 702 \$	46 385 \$	317 \$	0,7 %

Les produits ont augmenté de 317 millions de dollars, ou 0,7 %, en 2017 comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 46 702 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 250 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 97 millions de dollars, ou 0,2 %. La diminution découle essentiellement de l'incidence de 718 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, en partie contrebalancée par l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables et par une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail. Le moment du jour de l'An a eu une incidence défavorable négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 402 millions de dollars en 2017 comparativement à celui inscrit en 2016 pour s'établir à 2 494 millions de dollars. Cette hausse découle de l'amélioration de 204 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette de 198 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 204 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement au secteur Vente au détail et au secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations. Le secteur Vente au détail tient compte de l'apport positif de la consolidation des franchises, facteur en partie contrebalancé par l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence favorable nette de 198 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, qui s'explique principalement par ce qui suit :
 - le profit de 501 millions de dollars sur la cession des activités de postes d'essence;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises de 82 millions de dollars;
 - l'incidence favorable de 24 millions de dollars des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés; facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence défavorable de 211 millions de dollars des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 119 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence défavorable de 107 millions de dollars du programme de carte Loblaw.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	3 836 \$	3 631 \$	205 \$	5,6 %
Services financiers	195	188	7	3,7 %
Propriétés de Choix	757	678	79	11,7 %
Consolidation et éliminations	(696)	(645)	(51)	
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092 \$	3 852 \$	240 \$	6,2 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 240 millions de dollars en 2017 comparativement à celui inscrit en 2016 pour s'établir à 4 092 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail et de celle du secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations. Le secteur Vente au détail tient compte de l'apport positif de la consolidation des franchises, contrebalancé en partie par l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essences.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2017, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 25 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 1 568 millions de dollars, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI, en partie contrebalancées par l'incidence de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie du matériel et des agencements au deuxième trimestre de 2016. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 524 millions de dollars (535 millions de dollars en 2016) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	525 \$	653 \$	(128) \$	(19,6) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	10	(118)	128	108,5 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	535 \$	535 \$	— \$	— %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 128 millions de dollars en 2017 comparativement à celles inscrites en 2016 pour s'établir à 525 millions de dollars. Cette diminution reflète essentiellement l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 128 millions de dollars. Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ est demeuré inchangé comparativement à celui inscrit en 2016 et il tient compte de ce qui suit :

- une diminution des charges d'intérêts du secteur Vente au détail attribuable essentiellement au remboursement de billets à moyen terme au deuxième trimestre de 2016; facteur en partie contrebalancé par :
- une augmentation des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix attribuable à une hausse des prélèvements effectués sur les facilités de crédit, à une augmentation des distributions sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société et à un profit sur le règlement de contrats à terme sur obligations au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancés par une diminution des charges d'intérêts découlant du remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017;
- une augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers attribuable essentiellement à l'émission de titres de créance de *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») au quatrième trimestre de 2017.

Impôt sur le résultat

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	443 \$	449 \$	(6) \$	(1,3)%
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	218	189	29	
Réévaluation de soldes d'impôt différé	17	—	17	
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	(3)	3	
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	678 \$	635 \$	43 \$	6,8 %
Taux d'impôt effectif	22,5 %	31,2 %		
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	27,5 %		

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,5 % en 2017, comparativement à 31,2 % en 2016. La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'incidence de la tranche non imposable du profit sur la cession des activités de postes d'essence, à une diminution de l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et à un recouvrement d'impôt différé attribuable à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,0 % en 2017, comparativement à 27,5 % en 2016. La diminution du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ est essentiellement attribuable à une diminution de certains éléments non déductibles.

Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 17 millions de dollars lié à une modification du taux d'impôt provincial en vigueur utilisé pour établir certains soldes d'impôt différé qui a découlé du changement de lieu de certaines activités commerciales.

Au premier trimestre de 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé une augmentation de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi dans cette province, qui est passé de 12 % à 14 %. La société a comptabilisé une charge de 3 millions de dollars au premier trimestre de 2016 en lien avec la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2017, portent sur les années d'imposition 2000 à 2012 et totalisent 406 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société estime que ces avis de nouvelle cotisation sont sans fondement et se défend vigoureusement. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour l'année d'imposition 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt pour les années d'imposition de 2000 à 2010 et un avis d'opposition pour les années d'imposition de 2011 et de 2012. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt devrait débiter au deuxième trimestre de 2018. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

5.2 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 30 décembre 2017, du 31 décembre 2016 et du 2 janvier 2016, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017, le 31 décembre 2016 et le 2 janvier 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	2015 (52 semaines)
Produits	46 702 \$	46 385 \$	45 394 \$
Résultat d'exploitation	2 494	2 092	1 601
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092	3 852	3 549
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,8 %	8,3 %	7,8 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 568 \$	1 543 \$	1 592 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	535	535	548
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	27,5 %	27,0 %
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$	589 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502	983	598
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 490	971	591
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 799	1 655	1 422
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,78 \$	2,40 \$	1,44 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,75	2,37	1,42
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,53	4,05	3,42
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	397,3	409,1	415,2
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,07 \$	1,03 \$	0,995 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars) ³⁾	—	—	0,74
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	1,325	1,325	0,74

i) Les actions privilégiées de deuxième rang, série A, ont été rachetées au troisième trimestre de 2015.

Produits Les produits ont augmenté de 317 millions de dollars en 2017 comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 46 702 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,6 % (1,1 % en 2016) et de 0,3 % (1,5 % en 2016) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,0 % (4,0 % en 2016). Le moment du jour de l'An a eu une incidence défavorable négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail.

Les produits ont augmenté de 991 millions de dollars en 2016 comparativement à ceux inscrits en 2015 pour s'établir à 46 385 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (1,9 % en 2015) et de 1,5 % (3,5 %⁴⁾ en 2015) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,0 % (4,3 % en 2015). L'incidence favorable d'un jour de vente supplémentaire sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail en raison du moment du jour de l'An a été négligeable.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. Tout au long de 2015, la société a exercé ses activités dans un environnement inflationniste pour ce qui est des prix des aliments. En 2016, cette tendance inflationniste des prix des aliments s'est inversée, l'inflation ayant été à la baisse chaque trimestre pour devenir déflationniste au quatrième trimestre. Cette tendance déflationniste s'est maintenue jusqu'au troisième trimestre de 2017, au cours duquel la tendance est de nouveau devenue inflationniste. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail des trois derniers exercices reflète également l'incidence de la consolidation des franchises, des fluctuations du prix de l'essence dans les postes d'essence de la société, de la réforme du régime de médicaments, du plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015 et réalisé en 2016, ainsi que de la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a continué d'afficher une croissance, en raison essentiellement de l'augmentation dans le portefeuille de cartes de crédit.

Le chiffre d'affaires du secteur Propriétés de Choix de la société, compte tenu de la consolidation et des éliminations, a poursuivi sa croissance en raison essentiellement des produits supplémentaires tirés de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés, de l'acquisition de nouveaux immeubles et de l'augmentation des loyers de base d'immeubles existants.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire ont augmenté au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », ainsi que l'amélioration de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. La hausse du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et du bénéfice net dilué par action ordinaire de la société découle essentiellement de ce qui suit :

- une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail enregistrée en 2017 et en 2016;
- un apport positif des synergies nettes depuis l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014;
- une amélioration de la performance du secteur Services financiers;
- une amélioration de la performance du secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment;
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président;
 - la réévaluation de soldes d'impôt différé;
 - la modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi;
 - l'achèvement accéléré de la conversion de certains magasins d'alimentation en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives;
 - la dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI.
- facteurs en partie contrebalancés par la cession des activités de postes d'essence.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Total des actifs et passifs financiers à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 2 janvier 2016
Total des actifs	35 106 \$	34 436 \$	34 357 \$
Total de la dette à long terme	11 177 \$	10 870 \$	11 011 \$
Passif lié aux parts de fiducie	972	959	821
Passifs financiers à long terme	12 149 \$	11 829 \$	11 832 \$

En 2017, le total des actifs a augmenté de 1,9 % comparativement à celui inscrit en 2016 pour s'établir à 35 106 millions de dollars. L'augmentation du total des actifs découle essentiellement d'une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme attribuable à la vente des activités de postes d'essence. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 2,7 % comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 12 149 millions de dollars, en raison essentiellement des prélèvements effectués sur les facilités de crédit de Propriétés de Choix et de l'émission de titres de créance d'*Eagle*, en partie contrebalancés par le remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 de Propriétés de Choix.

En 2016, le total des actifs s'est établi à 34 436 millions de dollars, en légère hausse comparativement à celui inscrit en 2015. Les passifs financiers à long terme se sont chiffrés à 11 829 millions de dollars, relativement inchangés comparativement à ceux inscrits en 2015.

Le passif lié aux parts de fiducie est comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et varie par suite des émissions et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts »). Au 30 décembre 2017, 72 800 965 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (71 068 828 au 31 décembre 2016 et 69 453 817 au 2 janvier 2016), et la société détenait une participation véritable de 82,4 % (82,7 % au 31 décembre 2016 et 83,0 % au 2 janvier 2016) dans Propriétés de Choix.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il propose le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers;
- Le secteur Propriétés de Choix détient, gère et aménage des immeubles de commerces de détail et des immeubles commerciaux judicieusement situés partout au Canada. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

6.1 Secteur Vente au détail

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	45 634 \$	45 384 \$	250 \$	0,6 %
Résultat d'exploitation	2 248	1 902	346	18,2 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	12 820	12 262	558	4,6 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	28,1 %	27,0 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 836 \$	3 631 \$	205 \$	5,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,4 %	8,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 534 \$	1 512 \$	22 \$	1,5 %

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017 (52 semaines)		2016 (52 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	33 055 \$	0,6 %	33 175 \$	1,1 %
Secteur des pharmacies au détail	12 579	3,0 %	12 209	4,0 %
Médicaments sur ordonnance	5 959	3,1 %	5 730	2,9 %
Produits de l'avant du magasin	6 620	2,9 %	6 479	5,0 %

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 45 634 millions de dollars en 2017, en hausse de 250 millions de dollars, ou 0,6 %, comparativement à celui inscrit en 2016. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 97 millions de dollars, ou 0,2 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- L'incidence de 718 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence; facteur en partie contrebalancé par ce qui suit :
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,3 % en 2017 (1,5 % en 2016) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,6 % (1,1 % en 2016). Le moment du jour de l'An a eu une incidence défavorable négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail.
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modeste;
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance n'a pas connu de croissance;
 - L'indice interne moyen annuel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a diminué et a été légèrement supérieur (légèrement inférieur en 2016) à la déflation nationale moyenne annuelle du prix des aliments de 1,0 % (inflation de 1,0 % en 2016), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,0 % (4,0 % en 2016).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 3,1 % (2,9 % en 2016). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,3 % (3,8 % en 2016). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,8 % (3,5 % en 2016) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 0,8 % (diminué de 0,5 % en 2016).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 2,9 % (5,0 % en 2016).
- Au cours des 12 derniers mois, 22 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 19 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 346 millions de dollars en 2017 comparativement à celui inscrit en 2016 pour s'établir à 2 248 millions de dollars. Cette hausse découle de l'amélioration de 172 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette de 174 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 172 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport positif de la consolidation des franchises, contrebalancé en partie par l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence favorable nette de 174 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - le profit de 501 millions de dollars sur la cession des activités de postes d'essence;
 - l'incidence favorable de 82 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises; facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 211 millions de dollars des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 119 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence défavorable de 107 millions de dollars du programme de carte Loblaw.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 12 820 millions de dollars en 2017, en hausse de 558 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2016. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 28,1 %, en hausse de 110 points de base comparativement à celui inscrit en 2016. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 186 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 26,9 %, en hausse de 50 points de base comparativement à celui inscrit en 2016. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ est attribuable essentiellement à l'incidence favorable d'environ 30 points de base de la cession des activités de postes d'essence et à l'augmentation des marges du secteur des pharmacies au détail attribuable essentiellement aux marges tirées des produits de l'avant du magasin. Les marges du secteur de l'alimentation au détail n'ont pas varié.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 3 836 millions de dollars en 2017, en hausse de 205 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2016, et il tient compte de l'incidence favorable de 46 millions de dollars de la consolidation des franchises et de l'incidence défavorable d'environ 40 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. La hausse de 205 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ découle de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 353 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 70 points de base comparativement à ceux inscrits en 2016 pour s'établir à 19,7 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 27 millions de dollars. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 18,5 %, soit une augmentation défavorable de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2016, attribuable à ce qui suit :

- l'incidence défavorable d'environ 20 points de base de la cession des activités de postes d'essence; facteur en partie contrebalancé par :
- la diminution des coûts liés aux services aux magasins;
- l'incidence positive des cours de change.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 1 534 millions de dollars en 2017, en hausse de 22 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux TI, en partie contrebalancées par l'incidence de la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie du matériel et des agencements au deuxième trimestre de 2016. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 524 millions de dollars (535 millions de dollars en 2016) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Enquête du Bureau de la concurrence Le 19 décembre 2017, la société et George Weston limitée (« Weston ») ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée.

Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions.

Au quatrième trimestre de 2017, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et elle comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées.

En réaction à ces questions, la société a notamment annoncé le lancement du programme de carte Loblaw, dans le cadre duquel la société offre une carte Loblaw de 25 \$ aux clients admissibles. La carte Loblaw peut être utilisée pour acheter des articles vendus dans les magasins d'alimentation de Loblaw partout au Canada. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw. La société prévoit que les cartes Loblaw émises aux clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

Programme PC Optimum Au quatrième trimestre de 2017, la société a annoncé vouloir réunir les programmes de récompense *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* et *PC Plus* afin de créer un seul programme, *PC Optimum*. En conséquence, la société a comptabilisé, au quatrième trimestre de 2017, une charge de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme et une charge de 22 millions de dollars liée à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants. Après la clôture du quatrième trimestre de 2017, la société a lancé avec succès le programme *PC Optimum*.

Charges de restructuration et autres charges connexes Au quatrième trimestre de 2017, la société a aboli environ 500 postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins et a mis en place un plan visant la fermeture de 22 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats. La société prévoit inscrire des charges d'environ 135 millions de dollars en lien avec cette restructuration, dont 123 millions de dollars ont été comptabilisés au quatrième trimestre de 2017. Les charges comprennent des coûts de séparation et autres coûts connexes liés aux baux de 109 millions de dollars, des pertes de valeur d'actifs de 7 millions de dollars et d'autres coûts de 7 millions de dollars. La société prévoit réaliser des économies annualisées d'environ 85 millions de dollars dans le cadre de ces plans. La société s'attend à ce que ces fermetures de magasins soient pratiquement terminées d'ici la fin du premier trimestre de 2018.

De plus, la société a comptabilisé des coûts de séparation et autres charges connexes de 20 millions de dollars et une charge de 3 millions de dollars au titre de la dépréciation d'actifs par suite d'autres plans de restructuration approuvés au quatrième trimestre de 2017, ainsi qu'une charge de 19 millions de dollars liée à un ajustement des provisions relatives aux contrats déficitaires en lien avec les plans de restructuration annoncés précédemment.

Réseau de postes d'essence Le 17 juillet 2017, la société a vendu les activités liées à ses postes d'essence à Brookfield Business Partners L.P. (« Brookfield ») en contrepartie d'environ 540 millions de dollars. La société a comptabilisé un profit avant impôt sur la vente de 501 millions de dollars (profit après impôt de 432 millions de dollars), déduction faite des coûts connexes, au troisième trimestre de 2017. Par suite de la transaction, Brookfield est devenue un partenaire stratégique de la société et offrira le programme *PC Optimum* aux postes d'essence. En outre, les postes d'essence mènent leurs activités dans certaines propriétés qui sont soit détenues par la société ou louées à la société par Propriétés de Choix ou des propriétaires tiers. Par suite de la transaction, Brookfield loue ou sous-loue ces propriétés auprès de la société. En 2016, ces activités ont généré des ventes d'environ 1 700 millions de litres d'essence et ont représenté un apport d'environ 1 500 millions de dollars au chiffre d'affaires. Compte tenu du bénéfice découlant des activités de postes d'essence et de l'engagement soutenu de la société de financer certains programmes de fidélisation, l'incidence annuelle prévue devrait représenter une réduction d'environ 80 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾, sur la base des données de 2016. La société prévoit utiliser le produit de la vente à des fins générales.

La vente des activités de postes d'essence a eu une incidence sur le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se chiffrant à 718 millions de dollars et sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail se chiffrant à environ 40 millions de dollars en 2017. La société prévoit que l'effet de cette vente sur le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail en 2018 sera semblable à celui de 2017.

Consolidation des franchises La société détient plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du quatrième trimestre de 2017, 310 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

La société convertira les franchises existantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises auront été consolidées. Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	273	165	200	85
Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	37	35	110	115
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période	310	200	310	200
Chiffre d'affaires	186 \$	99 \$	710 \$	363 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	202	107	733	361
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	27	27	66	20
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11	6	43	21
Bénéfice (perte) d'exploitation	16	21	23	(1)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	14	28	24	7

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le bénéfice (la perte) d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice (la perte) inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

La société s'attend à ce que les nouvelles franchises consolidées et les franchises actuellement consolidées donnent lieu à des produits d'environ 1 000 millions de dollars, à un montant ajusté du BAIIA²⁾ d'environ 100 millions de dollars, à des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 60 millions de dollars et à un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'environ 25 millions de dollars pour l'exercice 2018.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	956 \$	911 \$	45 \$	4,9 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	153	124	29	23,4 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 908 \$	2 769 \$	139 \$	5,0 %
Créances sur cartes de crédit	3 100	2 926	174	5,9 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	47	52	(5)	(9,6) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,2 %	13,5 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,7 %	4,3 %		

Produits Les produits se sont établis à 956 millions de dollars en 2017, en hausse de 45 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 153 millions de dollars en 2017, en hausse de 29 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la comptabilisation de produits de 24 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président^{MD};
- l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des pertes sur créances qui a découlé du solide rendement en matière de crédit du portefeuille;
- la diminution des frais de commercialisation et des coûts d'acquisition; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'augmentation des charges d'exploitation et des coûts liés au programme de fidélisation;
- l'augmentation des charges d'intérêts qui a découlé essentiellement de l'émission de titres de créance d'*Eagle* au quatrième trimestre de 2017 en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation des coûts des TI.

Créances sur cartes de crédit Au 30 décembre 2017, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 100 millions de dollars, en hausse de 174 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 31 décembre 2016, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 30 décembre 2017, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 47 millions de dollars, en baisse de 5 millions de dollars comparativement au 31 décembre 2016, en raison du solide rendement en matière de crédit du portefeuille.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président. Par suite de cette entente, la Banque PC recevra un paiement d'environ 43 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017, y compris un montant de 17 millions de dollars comptabilisé au quatrième trimestre de 2017. Les tranches restantes seront comptabilisées au premier trimestre et au deuxième trimestre de 2018.

La Banque PC poursuivra l'exploitation du programme Mastercard *PC^{MD}* et les clients accumuleront des points *PC Optimum*. La Banque PC demeure engagée à offrir des produits de paiement à ses clients et continue d'améliorer ses services de cartes de crédit et ses programmes de fidélisation.

6.3 Secteur Propriétés de Choix

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	830 \$	784 \$	46 \$	5,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	351	900	(549)	(61,0) %
Bénéfice net (perte nette) ⁱⁱ⁾	405	(223)	628	281,6 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	443	410	33	8,0 %

- i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières tiennent compte d'un ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.
- ii) Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) est équivalent au bénéfice avant impôt sur le résultat.

Produits Les produits se sont établis à 830 millions de dollars en 2017, en hausse de 46 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016, et ils tiennent compte d'un montant de 718 millions de dollars (694 millions de dollars en 2016) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail. L'augmentation des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants;
- les produits supplémentaires tirés de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés;
- les produits tirés des immeubles acquis en 2016 et en 2017.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 351 millions de dollars en 2017, en baisse de 549 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- la baisse des charges d'intérêts attribuable au remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017; facteurs en partie contrebalancés par :
- la hausse des charges d'intérêts attribuable à l'augmentation des distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite et à l'augmentation des prélèvements sur les facilités de crédit;
- un profit sur le règlement de contrats à terme sur obligations à l'exercice précédent.

Bénéfice net (perte nette) Le bénéfice net s'est établi à 405 millions de dollars en 2017, en hausse de 628 millions de dollars comparativement au résultat inscrit pour 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net d'immeubles existants;
- les résultats d'exploitation supplémentaires nets tirés des acquisitions et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

Fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ se sont établis à 443 millions de dollars en 2017, en hausse de 33 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016, en raison essentiellement du plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles et de la diminution des charges d'intérêts découlant du remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'intérêts attribuable à la hausse des prélèvements sur les facilités de crédit et par le profit sur le règlement de contrats à terme sur obligations à l'exercice précédent.

Autres questions

Acquisition d'immeubles de placement En 2017, Propriétés de Choix a acquis sept immeubles de placement auprès de vendeurs tiers pour un prix d'achat global d'environ 64 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition, prix dont une tranche a été réglée par la prise en charge d'un emprunt hypothécaire de 7 millions de dollars et la tranche restante, en trésorerie. Deux des sept immeubles de placement acquis en 2017 ont été acquis auprès de vendeurs tiers au quatrième trimestre de 2017, pour un prix d'achat global d'environ 18 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition. De plus, au quatrième trimestre de 2017, Propriétés de Choix a acquis cinq immeubles de placement auprès de la société pour un prix d'achat global d'environ 62 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 47 millions de dollars et de l'émission de 1 092 052 parts de société en commandite de catégorie B.

Entente de Propriétés de Choix visant l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust Le 15 février 2018, Propriétés de Choix a conclu une entente visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et la prise en charge de l'ensemble des passifs, y compris la dette à long terme et tous les passifs résiduels, de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »). CREIT rachètera alors toutes ses parts en circulation pour une contrepartie globale composée, au pro rata, de 22,50 \$ en trésorerie et de 2,4904 parts de Propriétés de Choix pour chaque part de CREIT. Selon le cours de clôture des parts de Propriétés de Choix le 14 février 2018, qui s'établissait à 12,49 \$, la contrepartie se chiffre à 53,61 \$ par part de CREIT. Le montant maximal en trésorerie qui sera versé par Propriétés de Choix sera d'environ 1,65 milliard de dollars, et près de 183 millions de parts seront émises, et ce, en fonction du nombre entièrement dilué de parts de CREIT en circulation.

Propriétés de Choix financera la partie en trésorerie de la transaction à l'aide de facilités de crédit engagées totalisant 3,6 milliards de dollars. Ces facilités engagées sont constituées d'un crédit-relais de 850 millions de dollars que Propriétés de Choix prévoit refinancer à l'aide de l'émission de débentures non garanties de premier rang et d'un emprunt à terme de 1,25 milliard de dollars. L'emprunt à terme est constitué de tranches échéant dans 3, 4 et 5 ans. Propriétés de Choix pourrait choisir de couvrir l'emprunt à terme pour gérer son exposition aux taux d'intérêt variables. Propriétés de Choix a également obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1,5 milliard de dollars, qui remplacera ses facilités existantes et celles de CREIT, garantissant ainsi que Propriétés de Choix sera dotée d'une flexibilité maximale pour soutenir les occasions de croissance courantes, y compris les acquisitions et le développement.

La société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a conclu une convention de vote en faveur de la transaction. Pour faciliter le financement de la transaction pour Propriétés de Choix, la société a accepté de convertir la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation de Choicie Properties Limited Partnership d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choicie Properties Limited Partnership à la clôture. À l'issue de la transaction, Loblaw détiendra approximativement 62 % de Propriétés de Choix.

La transaction devrait se conclure au cours du deuxième trimestre de 2018 et nécessitera l'approbation d'au moins 66 2/3 % des votes exercés par les porteurs de parts de CREIT lors d'une assemblée extraordinaire qui devrait avoir lieu en avril 2018. Outre les approbations des porteurs de parts de CREIT et des tribunaux, la transaction est assujettie à Loi sur la concurrence et à certaines autres conditions de clôture habituelles pour les transactions de cette nature. Rien ne peut garantir que ces approbations seront obtenues ou que la société sera en mesure de réaliser la transaction proposée dans sa forme actuelle ou même du tout.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

7.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 314 \$	1 018 \$	296 \$	29,1 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	3 209	3 519	(310)	(8,8) %
Activités d'investissement	(1 034)	(1 437)	403	28,0 %
Activités de financement	(1 685)	(1 782)	97	5,4 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6)	(4)	(2)	(50,0) %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 798 \$	1 314 \$	484 \$	36,8 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 3 209 millions de dollars en 2017, en baisse de 310 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2016, en raison essentiellement d'une augmentation de l'impôt sur le résultat payé, en partie contrebalancée par une augmentation du bénéfice en trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 034 millions de dollars en 2017, en baisse de 403 millions de dollars comparativement au montant inscrit à cet effet en 2016. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement du produit de la cession des activités de postes d'essence et de l'acquisition de QHR Corporation en 2016, en partie contrebalancés par l'augmentation des placements à court terme et la hausse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens)	1 259 \$	1 224 \$	2,9 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	35,6	35,7	(0,3) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	16,3	16,3	— %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires (en millions de pieds carrés)	18,4	18,2	1,1 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,3	70,2	0,1 %
Nombre de magasins détenus par la société	559	565	(1,1) %
Nombre de magasins franchisés	534	533	0,2 %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires	1 334	1 326	0,6 %
Nombre total de magasins	2 427	2 424	0,1 %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	72 %	72 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	48 %	47 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens-propriétaires (en pourcentage)	1 %	1 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	63 700	63 200	0,8 %
Magasins franchisés	30 500	30 600	(0,3) %
Pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires	13 800	13 700	0,7 %

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 1 685 millions de dollars en 2017, en baisse de 97 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2016. Cette baisse des sorties nettes liées aux activités de financement s'explique essentiellement par la diminution des remboursements nets effectués sur la dette à long terme et par le moment du versement des dividendes, en partie contrebalancés par l'augmentation du nombre d'actions ordinaires rachetées et par la variation de la dette à court terme.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 209 \$	3 519 \$	(310) \$	(8,8) %
Moins :				
Dépenses d'investissement	1 259	1 224	35	2,9 %
Intérêts payés	471	474	(3)	(0,6) %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 479 \$	1 821 \$	(342) \$	(18,8) %

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 1 479 millions de dollars en 2017, en baisse de 342 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2016. Cette baisse des flux de trésorerie disponibles²⁾ découle essentiellement de la diminution des entrées nettes liées aux activités d'exploitation dont il est question ci-dessus.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets et de certificats de placement garanti (les « CPG ») d'Eagle.

Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés, essentiellement au moyen de l'émission de débetures non garanties et de titres de capitaux propres.

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Total
Dette bancaire	110 \$	— \$	— \$	110 \$	115 \$	— \$	— \$	115 \$
Dette à court terme	—	640	—	640	—	665	—	665
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	392	593	650	1 635	56	142	202	400
Dette à long terme	5 622	1 159	2 761	9 542	6 019	1 436	3 015	10 470
Certains autres passifs	41	—	—	41	31	—	—	31
Total de la dette	6 165 \$	2 392 \$	3 411 \$	11 968 \$	6 221 \$	2 243 \$	3 217 \$	11 681 \$

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	1,6x	1,7x

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail au 30 décembre 2017 a diminué comparativement à celui inscrit au 31 décembre 2016, en raison essentiellement de la croissance du montant ajusté du BAIIA²⁾.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Secteur Propriétés de Choix Propriétés de Choix gère la structure de son capital de manière à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives au 30 décembre 2017 et les ont respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables au 30 décembre 2017 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

Prospectus préalable de base simplifié En 2017, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars, sous réserve de la disponibilité de capitaux sur les marchés financiers.

En 2017, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 milliard de dollars sur 25 mois.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle d'au plus 2 milliards de dollars d'unités et de titres de créances, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois. Dans le cadre de ce prospectus, Propriétés de Choix a émis 650 millions de dollars de débentures non garanties de premier rang.

7.3 Composantes de la dette totale

Débentures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des billets à moyen terme émis en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital pour 2017	Montant en capital pour 2016
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	— \$	250 \$
– Série H	5,27 %	7 mars 2046	—	100
Total des débentures et des billets à moyen terme émis			— \$	350 \$

Après la clôture de 2017, Propriétés de Choix a émis deux séries de débentures non garanties de premier rang : des débentures non garanties de premier rang de série I totalisant 300 millions de dollars et échéant le 21 mars 2022, qui portent intérêt à un taux annuel de 3,01 %; et des débentures non garanties de premier rang de série J totalisant 350 millions de dollars et échéant le 10 janvier 2025, qui portent intérêt à un taux annuel de 3,55 %.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des billets à moyen terme remboursés en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital pour 2017	Montant en capital pour 2016
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	7,10 %	1 ^{er} juin 2016	— \$	300 \$
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2,01 %	24 mai 2016	—	225
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série 6	3,00 %	20 avril 2017 ⁱ⁾	200	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série 5	3,00 %	20 avril 2016 ⁱⁱ⁾	—	300
Total des débentures et des billets à moyen terme remboursés			200 \$	825 \$

i) Les débentures non garanties de série 6 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 23 janvier 2017.

ii) Les débentures non garanties de série 5 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 7 mars 2016.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé relatif à ses débentures non garanties de premier rang de série A, portant intérêt à 3,55 %, d'une valeur de 400 millions de dollars, qui ont été rachetées le 12 février 2018 et dont l'échéance initiale était au 5 juillet 2018.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	Au 30 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
		Crédit disponible	Prélevé	Crédit disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	10 juin 2021	1 000 \$	— \$	1 000 \$	— \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	5 juillet 2022 ⁱ⁾	500	311	500	172
Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix	21 décembre 2018	250	250	250	—
Total des lignes de crédit engagées		1 750 \$	561 \$	1 750 \$	172 \$

i) La facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium a été prorogée d'une année supplémentaire, soit du 5 juillet 2021 au 5 juillet 2022.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	900 \$	650 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	640	665
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 540 \$	1 315 \$

En 2017, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 milliard de dollars sur une période de 25 mois. Dans le cadre de ce prospectus préalable de base, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars, échéant le 17 octobre 2022 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,71 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit lié à la juste valeur réalisé de 6 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 2,26 % sur les billets d'*Eagle* émis.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes était de 62 millions de dollars (71 millions de dollars au 31 décembre 2016), ce qui représente environ 10 % (11 % en 2016) des créances sur cartes de crédit titrisées. Au 30 décembre 2017, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représentait environ 9 % (9 % en 2016) des billets d'*Eagle* en cours émis avant 2015, était de 36 millions de dollars (36 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 30 décembre 2017 et s'y est conformée tout au long de l'exercice 2017.

Au 30 décembre 2017, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 160 millions de dollars (210 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Fiducies de financement indépendantes Au 30 décembre 2017, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 551 millions de dollars (587 millions de dollars au 31 décembre 2016) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 30 décembre 2017, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 31 décembre 2016) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2016) du capital des prêts en cours.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	928 \$	809 \$
CPG émis	76	239
CPG arrivés à échéance	(152)	(120)
Solde à la clôture de l'exercice	852 \$	928 \$

Au 30 décembre 2017, des CPG de 193 millions de dollars (142 millions de dollars au 31 décembre 2016) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens-propriétaires La société a pris des dispositions pour que les pharmaciens-propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens-propriétaires. Au 30 décembre 2017, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 31 décembre 2016) et un montant total de 509 millions de dollars (488 millions de dollars au 31 décembre 2016) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 30 décembre 2017, les pharmaciens-propriétaires avaient prélevé 110 millions de dollars au total (115 millions de dollars au 31 décembre 2016) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens-propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens-propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,1 %	12,9 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,7 %	8,8 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 30 décembre 2017 ont augmenté comparativement aux montants inscrits au 31 décembre 2016, en raison essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et des actions ordinaires rachetées. Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ a également été touché positivement par l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme qui a découlé de la cession des activités de postes d'essence.

7.5 Notation

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Après la clôture du quatrième trimestre de 2017 et après l'annonce de l'entente conclue par Propriétés de Choix visant l'acquisition des actifs et la prise en charge des passifs de CREIT, DBRS a confirmé les notations attribuées à la société et a modifié la tendance pour la faire passer de positive à stable.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Débentures non garanties de premier rang	BBB	Stable	BBB	s. o.

Après la clôture du quatrième trimestre de 2017 et après l'annonce de l'entente conclue par Propriétés de Choix visant l'acquisition des actifs et la prise en charge des passifs de CREIT, DBRS et S&P ont confirmé les notations attribuées à Propriétés de Choix. DBRS a modifié la tendance pour la faire passer de positive à stable.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017		2016	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	400 829 870	7 713 \$	409 985 226	7 861 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 019 610	48	1 131 944	50
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(15 555 539)	(301)	(10 287 300)	(198)
Émises et en circulation à la clôture de la période	386 293 941	7 460 \$	400 829 870	7 713 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(1 105 620)	(21) \$	(643 452)	(10) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(686 000)	(13)	(1 250 000)	(24)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	1 010 682	19	787 832	13
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(780 938)	(15) \$	(1 105 620)	(21) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	385 513 003	7 445 \$	399 724 250	7 692 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	393 764 159		405 058 645	

i) Comprend 22 012 actions entières qui ont été transférées puis annulées dans le cadre d'une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du conseil d'administration (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2017 et de 2016, le Conseil a augmenté de 0,01 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,27 \$ et à 0,26 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

	2017 ⁱ⁾	2016
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Actions ordinaires	1,07 \$	1,03 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,27 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2017 étaient à payer le 30 décembre 2017 et ont été payés ultérieurement le 2 janvier 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2017 étaient à payer le 31 décembre 2017 et ont été payés ultérieurement le 2 janvier 2018.

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Dividendes déclarés :		
Actions ordinaires	421 \$	416 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	433 \$	428 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,27 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2018 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2018 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web, loblaw.ca, de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	15 533 527	10 287 300
Contrepartie en trésorerie payée	1 091 \$	708 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	790	510
Diminution du capital social ordinaire	301	198
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	686 000	1 250 000
Contrepartie en trésorerie payée	48 \$	90 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	35	66
Diminution du capital social ordinaire	13	24

En 2017, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 016 472 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition. Au 30 décembre 2017, la société avait racheté 12 830 034 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Après la clôture de l'exercice 2017, la société a souscrit à un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon le RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 763 millions de dollars au 30 décembre 2017 (683 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

La société a fourni, en faveur de Mastercard^{MD} International Incorporated (« Mastercard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 30 décembre 2017, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 31 décembre 2016).

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'ARC a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron, la société a conclu un cautionnement de 149 millions de dollars (141 millions de dollars en 2016) avec le ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation.

Garantie sous forme de trésorerie Au 30 décembre 2017, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 102 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 décembre 2016), dont 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2016) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 30 décembre 2017 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	2 815 \$	2 509 \$	1 690 \$	959 \$	1 213 \$	6 728 \$	15 914 \$
Contrats de change à terme	381	—	—	—	—	—	381
Contrats de location simple ⁱⁱ⁾	687	646	575	505	426	1 859	4 698
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	143	—	—	—	—	—	143
Obligations liées à des achats ^{iv)}	59	58	34	11	11	—	173
Total des obligations contractuelles	4 085 \$	3 213 \$	2 299 \$	1 475 \$	1 650 \$	8 587 \$	21 309 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 30 décembre 2017.
- ii) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.
- iii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif lié aux parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. La société a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un sommaire des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie :

	30 décembre 2017 (52 semaines)			31 décembre 2016 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾						
Contrats de change à terme	(1) \$	(3) \$	1 \$	2 \$	(1) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	6	—	—	—	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1) \$	3 \$	1 \$	2 \$	(1) \$	2 \$

i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars (200 millions de dollars en 2016). En 2017, une perte latente négligeable liée à la juste valeur (profit latent négligeable liée à la juste valeur en 2016) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.

ii) En 2017, par suite de l'émission des billets d'Eagle, des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 200 millions de dollars ont été réglés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle :

	30 décembre 2017 (52 semaines)			31 décembre 2016 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Contrats de change et autres contrats à terme	(10) \$	— \$	(23) \$	9 \$	— \$	(8) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	—	—	—	—	—	3
Autres dérivés non financiers	3	—	—	7	—	8
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(7) \$	— \$	(23) \$	16 \$	— \$	3 \$

i) Profit réalisé de 3 millions de dollars lié à la juste valeur de contrats à terme sur obligations de Propriétés de Choix qui ont été réglés au premier trimestre de 2016 et comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2017 et 2016 comptaient 52 semaines. Le prochain exercice de 53 semaines sera l'exercice 2020. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres :

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

	2017					2016				
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)
Produits	10 401 \$	11 079 \$	14 192 \$	11 030 \$	46 702 \$	10 381 \$	10 731 \$	14 143 \$	11 130 \$	46 385 \$
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	230	358	883	19	1 490	193	158	419	201	971
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	364	445	549	441	1 799	338	412	512	393	1 655
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,58 \$	0,90 \$	2,25 \$	0,05 \$	3,78 \$	0,47 \$	0,39 \$	1,04 \$	0,50 \$	2,40 \$
Dilué (en dollars)	0,57 \$	0,89 \$	2,24 \$	0,05 \$	3,75 \$	0,47 \$	0,39 \$	1,03 \$	0,50 \$	2,37 \$
Montant ajusté dilué du bénéfice net par action ordinaire (en dollars) ²⁾ :	0,90 \$	1,11 \$	1,39 \$	1,13 \$	4,53 \$	0,82 \$	1,01 \$	1,26 \$	0,97 \$	4,05 \$
(Déflation) inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	(3,9) %	(1,4) %	0,3 %	1,0 %	(1,0) %	4,3 %	1,8 %	0,2 %	(2,3) %	1,0 %
(Diminution) augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	(1,2) %	1,2 %	1,4 %	0,5 %	0,6 %	2,0 %	0,4 %	0,8 %	1,1 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	0,9 %	3,7 %	3,3 %	3,6 %	3,0 %	6,3 %	4,0 %	2,8 %	3,4 %	4,0 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les fluctuations du prix de vente de l'essence des postes d'essence de la société;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- la consolidation des franchises;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,4 million de pieds carrés pour atteindre 70,3 millions de pieds carrés, en raison essentiellement de l'ouverture de nouveaux magasins, en partie contrebalancée par le plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015 et réalisé au premier semestre de 2016.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- les synergies nettes liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- l'incidence du plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015 et réalisé au premier semestre de 2016;
- l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence;
 - la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président;
 - la réévaluation de soldes d'impôt différé;
 - le programme *PC Optimum*;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2017.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	11 030 \$	11 130 \$	(100) \$	(0,9)%
Résultat d'exploitation	140 \$	449 \$	(309) \$	(68,8)%
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 013	956	57	6,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,2 %	8,6 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	372 \$	365 \$	7 \$	1,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	118	128	(10)	(7,8)%
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	130	130	—	— %
Impôt sur le résultat	(14)	89	(103)	(115,7)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	174	161	13	8,1 %
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,5 %	27,5 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	22 \$	204 \$	(182) \$	(89,2)%
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	19	201	(182)	(90,5)%
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	441	393	48	12,2 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,05 \$	0,50 \$	(0,45) \$	(90,0)%
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,13 \$	0,97 \$	0,16 \$	16,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	390,5	405,6		
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 086 \$	861 \$	225 \$	26,1 %
Activités d'investissement	(748)	(676)	(72)	10,7 %
Activités de financement	(50)	(185)	135	(73,0)%
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,27 \$	0,26 \$	0,01 \$	3,8 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33125 \$	0,33125 \$		

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 19 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2017, en baisse de 182 millions de dollars (0,45 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. Cette baisse reflète l'amélioration de 48 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui a été plus que contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 230 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 48 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation (0,12 \$ par action ordinaire) est attribuable essentiellement au secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), qui reflète une augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives;

- l'incidence défavorable nette de 230 millions de dollars (0,61 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 154 millions de dollars (0,39 \$ par action ordinaire) des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 123 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence défavorable de 79 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire) du programme de carte Loblaw; facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 53 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de la réévaluation de soldes d'impôt différé de 17 millions de dollars (0,04 \$ par action);
 - l'incidence favorable de 15 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 13 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés.
- l'augmentation du bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions d'actions ordinaires (0,04 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ a augmenté de 48 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire ou 16,5 %), au quatrième trimestre de 2017 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 441 millions de dollars (1,13 \$ par action ordinaire), en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires dont il est question ci-dessus. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 20,0 %.

Produits

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	10 718 \$	10 845 \$	(127) \$	(1,2) %
Services financiers	281	261	20	7,7 %
Propriétés de Choix	211	198	13	6,6 %
Consolidation et éliminations	(180)	(174)	(6)	
Produits	11 030 \$	11 130 \$	(100) \$	(0,9) %

Les produits ont diminué de 100 millions de dollars, ou 0,9 %, au quatrième trimestre de 2017 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 11 030 millions de dollars, en raison essentiellement d'une diminution de 127 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 214 millions de dollars, ou 2,0 %. Cette diminution découle essentiellement de l'incidence de 350 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, en partie contrebalancée par l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables et par une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 309 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 140 millions de dollars. Cette baisse reflète l'amélioration de 47 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui a été plus que contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 356 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 47 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement au secteur Vente au détail, y compris l'apport négatif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du trimestre et l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence défavorable nette de 356 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, notamment :
 - l'incidence défavorable de 211 millions de dollars des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 163 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence défavorable de 107 millions de dollars du programme de carte Loblaw; facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 77 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 21 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 17 millions de dollars des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	936 \$	889 \$	47 \$	5,3 %
Services financiers	60	56	4	7,1 %
Propriétés de Choix	152	245	(93)	(38,0)%
Consolidation et éliminations	(135)	(234)	99	
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 013 \$	956 \$	57 \$	6,0 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 57 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 1 013 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ au quatrième trimestre de 2017 s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, compte tenu de l'absence d'incidence de la consolidation des franchises au cours du trimestre et de l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2017, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 7 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 372 millions de dollars, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de l'amortissement de 121 millions de dollars (124 millions de dollars en 2016) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	118 \$	128 \$	(10) \$	(7,8) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	12	2	10	500,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	130 \$	130 \$	— \$	— %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 10 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 118 millions de dollars. La diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières reflète essentiellement l'incidence, d'un exercice à l'autre, d'une variation de 10 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie. Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ est demeuré inchangé par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016 et il tient compte de ce qui suit :

- une diminution des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix attribuable au remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017, en partie contrebalancé par une augmentation des charges d'intérêts attribuable à une hausse des prélèvements effectués sur les facilités de crédit; facteur en partie contrebalancé par :
- une augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers attribuable à l'émission de titres de créance d'Eagle au quatrième trimestre de 2017.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	(14) \$	89 \$	(103) \$	(115,7)%
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	171	72	99	
Réévaluation de soldes d'impôt différé	17	—	17	
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	174 \$	161 \$	13 \$	8,1 %
Taux d'impôt effectif	(63,6)%	27,7%		
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,5 %	27,5%		

Le taux d'impôt effectif s'est établi à (63,6) % au quatrième trimestre de 2017, comparativement à 27,7 % au quatrième trimestre de 2016. La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à une augmentation de certains éléments non imposables, à une diminution de l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et à un recouvrement d'impôt différé attribuable à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé, en partie contrebalancés par une augmentation de certains autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,5 % au quatrième trimestre de 2017, inchangé comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016.

Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 17 millions de dollars lié à une modification du taux d'impôt provincial en vigueur utilisé pour établir certains soldes d'impôt différé qui a découlé du changement de lieu de certaines activités commerciales.

Flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 510 \$	1 312 \$	198 \$	15,1 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 086	861	225	26,1 %
Activités d'investissement	(748)	(676)	(72)	(10,7)%
Activités de financement	(50)	(185)	135	73,0 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	2	(2)	(100,0)%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 798 \$	1 314 \$	484 \$	36,8 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 086 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 225 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- une variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement attribuable à une augmentation des fournisseurs et autres passifs;
- une augmentation du bénéfice en trésorerie; facteurs en partie contrebalancés par :
- une augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 748 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 72 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2016. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement de l'augmentation des placements à court terme et des dépenses d'investissement, en partie contrebalancée par l'acquisition de QHR Corporation en 2016.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 50 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en baisse de 135 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2016. La diminution des sorties nettes liées aux activités de financement découle essentiellement de la hausse des émissions de titres de créance et du moment du versement des dividendes, en partie contrebalancés par la variation de la dette à court terme.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2017, la société a engagé des dépenses d'investissement de 487 millions de dollars (470 millions de dollars en 2016) liées à des acquisitions d'immobilisations corporelles et à des entrées d'immobilisations incorporelles.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 30 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 086 \$	861 \$	225 \$	26,1 %
Moins :				
Dépenses d'investissement	487	470	17	3,6 %
Intérêts payés	84	78	6	7,7 %
Flux de trésorerie disponibles	515 \$	313 \$	202 \$	64,5 %

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 515 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 202 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dont il est question ci-dessus.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	10 718 \$	10 845 \$	(127) \$	(1,2) %
Résultat d'exploitation	56	392	(336)	(85,7) %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 095	2 945	150	5,1 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	28,9 %	27,2 %		
Montant ajusté du BAIIA ⁽²⁾	936 \$	889 \$	47	5,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁽²⁾	8,7 %	8,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	362 \$	355 \$	7	2,0 %

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)		2016 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	7 546 \$	0,5 %	7 789 \$	1,1 %
Secteur des pharmacies au détail	3 172	3,6 %	3 056	3,4 %
Médicaments sur ordonnance	1 419	3,9 %	1 361	2,5 %
Produits de l'avant du magasin	1 753	3,5 %	1 695	4,1 %

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, le montant ajusté du BAIIA⁽²⁾ et le montant ajusté de la marge du BAIIA⁽²⁾ rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 718 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en baisse de 127 millions de dollars, ou 1,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 214 millions de dollars, ou 2,0 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- L'incidence de 350 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence; facteur en partie contrebalancé par :
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,5 % (1,1 % en 2016), exclusion faite des activités de postes d'essence.
 - Le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une croissance modeste;
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance n'a pas connu de croissance;
 - L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été légèrement supérieur (légèrement inférieur en 2016) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 1,0 % (déflation de 2,3 % en 2016), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,6 % (3,4 % en 2016).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 3,9 % (2,5 % en 2016). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,5 % (5,0 % en 2016). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,3 % (4,5 % en 2016) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 0,1 % (diminué de 2,0 % en 2016).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 3,5 % (4,1 % en 2016).
- Au cours des 12 derniers mois, 22 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 19 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 336 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 56 millions de dollars. Cette baisse reflète l'amélioration de 37 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, qui a été plus que contrebalancée par l'incidence défavorable nette de 373 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 37 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport négatif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du trimestre et l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence défavorable nette de 373 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 211 millions de dollars des charges liées à l'annonce de la création du programme *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif découlant des points existants et la dépréciation de certains actifs liés aux TI;
 - l'incidence défavorable de 163 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence défavorable de 107 millions de dollars du programme de carte Loblaw; facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 77 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 21 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 095 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 150 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 28,9 %, en hausse de 170 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 55 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,5 %, en hausse de 110 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ découle de l'incidence favorable d'environ 70 points de base de la cession des activités de postes d'essence et de la hausse des marges du secteur des pharmacies au détail attribuable essentiellement aux marges tirées des produits de l'avant du magasin. Les marges du secteur de l'alimentation au détail n'ont pas varié.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 936 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 47 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016, et il tient compte de l'absence d'incidence de la consolidation des franchises et de l'incidence défavorable d'environ 20 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. L'augmentation de 47 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ est attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 103 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 110 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 20,1 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 8 millions de dollars et, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, ils se sont établis à 18,8 %, soit une augmentation défavorable de 40 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de l'incidence défavorable d'environ 50 points de base de la cession des activités de postes d'essence, les coûts liés aux magasins et aux services aux magasins exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires étant demeurés relativement inchangés.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 362 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 7 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de 121 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (124 millions de dollars en 2016).

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Voir la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	281 \$	261 \$	20 \$	7,7 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	59	39	20	51,3 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 908 \$	2 769 \$	139 \$	5,0 %
Créances sur cartes de crédit	3 100	2 926	174	5,9 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	47	52	(5)	(9,6) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,2%	13,5%		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,7%	4,3%		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2017 ont augmenté de 20 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016 pour s'établir à 281 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts et du montant net des commissions d'interchange attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 59 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 20 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la comptabilisation de produits de 17 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque PC en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du PrésidentTM;
- l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des pertes sur créances qui a découlé du solide rendement en matière de crédit du portefeuille;
- la diminution des frais de commercialisation et des coûts d'acquisition; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'augmentation des charges d'exploitation et des coûts liés au programme de fidélisation;
- l'augmentation des coûts des TI;
- l'augmentation des charges d'intérêts qui a découlé essentiellement de l'émission de titres de créance d'*Eagle* au quatrième trimestre de 2017 en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

Créances sur cartes de crédit Au 30 décembre 2017, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 100 millions de dollars, en hausse de 174 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 31 décembre 2016, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 30 décembre 2017, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 47 millions de dollars, en baisse de 5 millions de dollars comparativement au 31 décembre 2016, en raison du solide rendement en matière de crédit du portefeuille.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Voir la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Résultats d'exploitation du secteur Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	211 \$	198 \$	13 \$	6,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	116	(11)	127	1 154,5 %
Bénéfice net ⁱⁱ⁾	36	256	(220)	(85,9) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	117	103	14	13,6 %

i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières tiennent compte d'un ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.

ii) Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) est équivalent au bénéfice avant impôt sur le résultat.

Produits Les produits se sont établis à 211 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 13 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016, et ils tiennent compte d'un montant de 180 millions de dollars (174 millions de dollars en 2016) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail. L'augmentation des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants;
- les produits supplémentaires tirés de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés;
- les produits tirés des immeubles acquis en 2016 et en 2017.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 116 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, comparativement à des produits de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, ce qui représente une hausse de 127 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- la hausse des charges d'intérêts attribuable à l'augmentation des distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite et à l'augmentation des prélèvements sur les facilités de crédit; facteurs en partie contrebalancés par :
- la baisse des charges d'intérêts attribuable au remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017.

Bénéfice net Le bénéfice net s'est établi à 36 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en baisse de 220 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2016. La diminution découle essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré d'immeubles existants;
- les résultats d'exploitation supplémentaires nets tirés des acquisitions et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

Fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ se sont établis à 117 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en hausse de 14 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement du plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles et de la diminution des charges d'intérêts découlant du remboursement des débetures non garanties de premier rang de série 6 au premier trimestre de 2017, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'intérêts attribuable à la hausse des prélèvements sur les facilités de crédit.

Autres questions

Voir la rubrique 6.3, « Secteur Propriétés de Choix », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 30 décembre 2017.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil, en tant que chef de la direction, et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 30 décembre 2017.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au quatrième trimestre de 2017 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon la propension à prendre des risques de la société et le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- contribuer à une gouvernance d'entreprise plus efficace en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée;
- permettre à la société de se concentrer sur les principaux risques qui pourraient influencer sur ses objectifs stratégiques en vue de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques;
- s'assurer que la propension à prendre des risques de la société et son niveau de tolérance aux risques sont bien définis et compris;
- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de la société, y compris des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- prévoir les risques en en décelant les signes avant-coureurs grâce aux principaux indicateurs de risques.

Appétit pour le risque et gouvernance Le Conseil de Loblaw supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen notamment d'un examen des risques auxquels est exposée la société et de l'établissement des priorités de celle-ci en matière de risques et de l'approbation annuelle de la politique de gestion des risques et du cadre de gestion de la propension aux risques. Le cadre de gestion de l'appétit pour le risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne l'appétit pour le risque. Des indicateurs de risques principaux sont établis afin d'évaluer la performance de la société au chapitre de la prévention et de la gestion des risques et afin de déterminer si les risques que prend la société respectent le cadre de gestion de l'appétit pour le risque. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer, par le Conseil, des risques qui correspondent à leurs responsabilités et elles sont responsables de leur gestion et de la mise en place de stratégies d'atténuation des risques.

Cadre de gestion des risques d'entreprise Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du processus et du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes. Cette évaluation est effectuée parallèlement à une planification stratégique fondée sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil afin d'aligner les opinions des parties prenantes. Cette évaluation est réalisée pour chaque unité commerciale, prise individuellement, ou pour plusieurs d'entre elles, prises ensemble, selon le cas. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs et sur la performance financière de la société.

Surveillance des risques et communication de l'information sur les risques Au moins deux fois l'an, la direction fait état au Conseil (ou à un comité du Conseil) des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochaines périodes et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme (trois ans) est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 30 décembre 2017, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Réforme du réseau de la santé	Situation concurrentielle
Programme de fidélisation	Conformité à la réglementation
Atteintes à la cybersécurité et à la protection des données	Sécurité des produits et santé publique
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Gouvernance et gestion du changement
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Actions en justice

Réforme du réseau de la santé Une grande fraction du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments, et parfois même le montant des ristournes de fabricants versées aux pharmacies ou aux fournisseurs de produits pharmaceutiques ou reçues par eux. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les assureurs ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Chacune des provinces canadiennes a mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques, la restriction ou l'interdiction du versement de ristournes par les fabricants et la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée. Certains gouvernements payeurs ont instauré d'autres mesures, comme de restreindre le nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables admissibles au remboursement par leurs régimes provinciaux d'assurance médicaments. De plus, le Conseil de la fédération, institution créée par les premiers ministres provinciaux en 2003 en vue d'établir de meilleures relations intergouvernementales, poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes du secteur privé. De plus, les tiers payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments au sein du secteur privé. Qui plus est, les tiers payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements en cours dans les programmes de remboursement aux pharmacies, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et le financement par ristournes de fabricants, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et la restriction du financement par ristournes de fabricants, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Programme de fidélisation Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour la clientèle et fournit à ses activités un outil de commercialisation clé distinctif. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales touchées par la fusion des programmes de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. L'incapacité de la société de fusionner les programmes de fidélisation et de gérer par la suite cette fusion avec succès pourrait nuire à sa réputation ou à sa performance financière.

Atteintes à la cybersécurité et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, notamment des renseignements personnels sur la santé et des renseignements de nature financière (les « renseignements confidentiels »), concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens-propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien-propriétaire, d'un client, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Dans le cadre du commerce électronique, les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, certains sites Web et offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les problèmes de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts déjà engagés.

Le marché de la vente au détail évolue rapidement en raison de la popularité croissante du magasinage en ligne et de l'apparition de technologies perturbatrices, notamment les paiements électroniques, les drones, les voitures sans conducteur et la robotique. De plus, les nombreuses avancées au chapitre du numérique pourraient avoir une incidence sur l'espace physique nécessaire aux activités de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les besoins en matière de superficie et les emplacements comme tels pourraient subir d'autres changements. L'incapacité de la société d'adapter ses modèles économiques de manière à reconnaître et à gérer ce changement en temps opportun pourrait nuire à ses activités d'exploitation ou à sa performance financière.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder la gestion de ses activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière.

Situation concurrentielle Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail.

L'incapacité de la société à prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière.

L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Il convient de se reporter à la section « Actions en justice » de la rubrique portant sur les risques à la page 44 du présent rapport de gestion.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (la « RAMQ ») mène actuellement une enquête sur certains aspects des accords contractuels que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec des pharmaciens et des fabricants de médicaments. Shoppers Drug Mart/Pharmaprix collabore avec la RAMQ dans le cadre de son examen de ces pratiques et continuera de le faire. Si la RAMQ se trouvait insatisfaite des pratiques de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, elle pourrait prendre des recours qui pourraient nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation financière ou à sa performance financière.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient nuire considérablement à la réputation, aux activités ainsi qu'à la situation ou à la performance financière de la société.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences des organismes de réglementation pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris la société, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts.

Sécurité des produits et santé publique Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave de maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société est également exposée à des risques d'erreurs commises lors de la délivrance des médicaments ou de la prestation des services aux patients ou des consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient, à l'instar du non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

Gouvernance et gestion du changement D'importantes mesures pour appuyer les priorités stratégiques de la société sont en voie de réalisation, notamment les initiatives en matière de TI, les efforts de gestion des coûts et d'autres changements organisationnels continus. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des pharmaciens-propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude et celles-ci pourraient nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens-propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens-propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens-propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif.

La société a reçu de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2017, portent sur les années d'imposition 2000 à 2012 et totalisent 406 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour l'année d'imposition 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt pour les années d'imposition de 2000 à 2010 et un avis d'opposition pour les années d'imposition 2011 et 2012. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt devrait débuter au deuxième trimestre de 2018.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée.

Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions.

En réaction à ces questions, la société a notamment annoncé le lancement du programme de carte Loblaw, dans le cadre duquel la société offre une carte Loblaw de 25 \$ aux clients admissibles. La carte Loblaw peut être utilisée pour acheter des articles vendus dans les magasins d'alimentation de Loblaw partout au Canada. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw. La société prévoit que les cartes Loblaw émises aux clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Cours des parts de Propriétés de Choix
Cours de change	Taux d'intérêt

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change principalement au titre de ses fournisseurs et autres passifs libellés en dollars américains. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. Au cours des exercices 2017 et 2016, la société a conclu des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré pour gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations du taux de change du dollar américain.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif aux bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 48,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington »), qui détient un total de 80 773 740 actions ordinaires de Weston, soit environ 63,0 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1,0 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	652 \$	654 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	2	—
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	28	28
Résultat d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	35 \$	35 \$
Services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	21
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	18	16
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	4	3
Location de bureaux à une filiale de Wittington	2	—

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 30 décembre 2017, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2016).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2017, Propriétés de Choix a émis 1 359 193 parts (1 265 160 parts en 2016) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 13,17 \$ (12,63 \$ en 2016) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Fournisseurs et autres passifs	48 \$	44 \$

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 30 décembre 2017, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs, selon la méthode de la mise en équivalence.

Contrat de location simple Propriétés de Choix a conclu un contrat de location de dix ans visant des locaux à bureaux avec la société mère de GWL qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totaliseront 3 millions dollars sur la durée du contrat de location. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, Propriétés de Choix a conclu un contrat de location visant des locaux à bureaux supplémentaires avec une filiale de GWL d'une durée allant jusqu'à la fin du contrat de location existant en 2024. Sur la durée du contrat de location, les paiements au titre du contrat de location totaliseront 1 million de dollars.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	4 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	6
Rémunération totale	15 \$	10 \$

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

14.5 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points accumulés par les membres participant aux programmes de fidélisation au moment de l'attribution. La société calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme la valeur de détail par point lors de l'échange et les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés). Avant le lancement du programme *PC Optimum*, la juste valeur estimée par point pour les programmes *Points PC* et *PC Plus* était déterminée selon la valeur d'échange des points des programmes, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points. En ce qui a trait au programme *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum*, la juste valeur estimée par point était déterminée selon les niveaux d'échange moyens pondérés attendus des échanges à venir, notamment les événements d'échange spéciaux. Chaque programme avait son propre taux de droits abandonnés et les taux étaient régulièrement examinés et estimés selon l'historique de l'activité d'échange de chaque programme et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. À la clôture de l'exercice 2017, par suite du plan de la société de créer un programme de fidélisation unique, *PC Optimum*, la société a réévalué les passifs existants au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle existants de manière à rendre compte d'un taux d'échange prévu combiné.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens-propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

15. Normes comptables

15.1 Normes entrées en vigueur

Tableau des flux de trésorerie La société a mis en œuvre les modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, au premier trimestre de 2017 et a fourni des informations sur les variations des passifs liés à certaines activités de financement, notamment les variations résultant des flux de trésorerie, mais aussi les variations sans contrepartie de trésorerie dans les notes afférentes aux états financiers consolidés audités annuels.

15.2 Normes comptables futures

Les normes comptables futures présentées ci-dessous auront une incidence sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information de la société, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a donc mis au point un projet exhaustif visant à orienter les mises en œuvre.

IFRS 15 En 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La clôture de l'exercice de la société est le 30 décembre 2017, c'est pourquoi la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 est le 31 décembre 2017. La société a l'intention d'adopter la norme le 31 décembre 2017 et d'en appliquer les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société compte recourir à une mesure de simplification qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés avant le 1^{er} janvier 2017.

La société a effectué l'évaluation des ententes et contrats importants conclus avec des clients et a déterminé l'incidence préliminaire éventuelle qu'aura l'adoption de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 aura une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Les produits sont actuellement attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points est répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et est différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle est attribuée aux biens et services vendus et est comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie sera répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La société prévoit donc que l'adoption de cette norme donnera lieu à une diminution du montant comptabilisé à titre de produits différés dans les autres passifs et à une augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, avec une augmentation correspondante des résultats non distribués d'environ 30 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat, au 1^{er} janvier 2017.

La société ne prévoit pas que la mise en œuvre de l'IFRS 15 aura autrement une incidence importante sur ses flux de produits tirés des secteurs Vente au détail, Services financiers ou Propriétés de Choix, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés.

La société continue d'évaluer l'incidence des exigences relatives aux informations à fournir aux termes de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 ») et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a l'intention d'adopter les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles énoncées dans l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers. La société adoptera les nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 et ne prévoit pas que ces exigences feront varier considérablement l'évaluation.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des « pertes de crédit attendues ». L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessitera le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres, et s'appliquera également aux actifs sur contrats.

Le modèle des pertes de crédit attendues de la société modifiera l'évaluation des pertes sur créances sur cartes de crédit de son secteur Services financiers. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, évalue actuellement la dépréciation au moyen du modèle des pertes subies lorsque, selon une indication objective, la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale de la créance et que la perte peut être évaluée de façon fiable. L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur la méthodologie adoptée par le secteur Services financiers en matière de dépréciation.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la détérioration de la qualité du crédit d'un instrument financier. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, appliquera l'approche en trois étapes dans l'évaluation de la dépréciation des créances sur cartes de crédit.

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas beaucoup détériorée depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Banque PC sera tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est considérablement détériorée depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La Banque PC est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Par suite du changement dans l'évaluation, la société prévoit que l'adoption de l'IFRS 9 donnera lieu à une diminution des créances sur cartes de crédit, à une augmentation de l'actif d'impôt différé et d'une diminution correspondante des résultats non distribués d'au plus 90 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat, au 31 décembre 2017. La Banque PC continue de revoir, d'améliorer et de valider le modèle de dépréciation et les contrôles des processus connexes ainsi que d'évaluer l'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

La société ne prévoit pas que le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliqué aux termes de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur ses autres actifs financiers.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société sera tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La société prévoit que les types de relations de comptabilité de couverture qu'elle désigne actuellement pourront respecter les exigences de l'IFRS 9 une fois qu'elle aura apporté certaines modifications prévues à ses processus de documentation et de surveillance internes afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 9.

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement et de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels la société est le preneur, elle a le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée à la transition à l'IFRS 16. Même si son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée, la société ne compte pas procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 16.

La société a l'intention d'adopter la norme le 30 décembre 2018 et d'appliquer les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 selon une approche rétrospective modifiée sans retraitement de la période comparative. L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions et de mesures de simplification. La société compte évaluer l'effet cumulé de l'application initiale en utilisant des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation. La société envisage également appliquer les exemptions et les mesures de simplification suivantes :

- L'application de l'IFRS 16 uniquement aux contrats qui ont été déterminés auparavant comme étant des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*;
- L'exclusion des contrats de location à court terme et des contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur par suite de l'application de l'IFRS 16;
- L'application d'un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques similaires.

La société a procédé à une évaluation préliminaire de l'incidence éventuelle de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. L'adoption de l'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des immobilisations corporelles, de la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat différé, ainsi qu'à une diminution des résultats non distribués à l'ouverture par suite de la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location connexes. Il y aura régulièrement une diminution des charges de loyers et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des charges d'intérêt nettes et autres charges financières. La société prévoit présenter les incidences financières quantitatives avant l'adoption de l'IFRS 16.

16. Perspectives³⁾

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de la société axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Les facteurs défavorables découlant de la hausse du salaire minimum et de la réforme du réseau de la santé influenceront négativement sur la performance financière de la société en 2018. En plus de l'incidence d'environ 190 millions de dollars annoncée précédemment des augmentations du salaire minimum, la société prévoit maintenant que la réforme annoncée du réseau de la santé aura des conséquences supplémentaires nettes d'environ 250 millions de dollars sur le résultat d'exploitation. En comparaison, l'effet moyen de la réforme du réseau de la santé a été de 70 millions de dollars à 80 millions de dollars par année au cours des trois derniers exercices.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, après normalisation pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, la société prévoit ce qui suit en 2018 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'un montant ajusté du bénéfice net essentiellement inchangé et la réalisation d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice par action grâce à notre régime de rachat d'actions;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; le montant ajusté du rendement du capital ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2017 (12 semaines)					2016 (12 semaines)				
Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Total
Produits	10 718 \$	281 \$	211 \$	(180) \$	11 030 \$	10 845 \$	261 \$	198 \$	(174) \$	11 130 \$
Coût des marchandises vendues	7 625	32	—	—	7 657	7 896	27	—	—	7 923
Marge brute	3 093 \$	249 \$	211 \$	(180) \$	3 373 \$	2 949 \$	234 \$	198 \$	(174) \$	3 203 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Charges de restructuration et autres charges connexes	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements	—	—	—	—	—	(4)	—	—	—	(4)
Montant ajusté de la marge brute	3 095 \$	249 \$	211 \$	(180) \$	3 375 \$	2 945 \$	234 \$	198 \$	(174) \$	3 203 \$

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	2017 (52 semaines)					2016 (52 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Total
Produits	45 634 \$	956 \$	830 \$	(718) \$	46 702 \$	45 384 \$	911 \$	784 \$	(694) \$	46 385 \$
Coût des marchandises vendues	32 816	97	—	—	32 913	33 130	83	—	—	33 213
Marge brute	12 818 \$	859 \$	830 \$	(718) \$	13 789 \$	12 254 \$	828 \$	784 \$	(694) \$	13 172 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Charges de restructuration et autres charges connexes	2	—	—	—	2	3	—	—	—	3
Montant net des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées aux actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4
Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Montant ajusté de la marge brute	12 820 \$	859 \$	830 \$	(718) \$	13 791 \$	12 262 \$	828 \$	784 \$	(694) \$	13 180 \$

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes, tel qu'il est indiqué à la rubrique 6.1, « Autres questions liées au secteur Vente au détail ».

Montant net des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées aux actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail

En 2015, la société a commencé à s'employer activement à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé accessoires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et a comptabilisé des pertes de valeur sur ces actifs et d'autres charges de restructuration connexes. En 2016, la société a mené à terme la vente d'une partie de ces actifs.

Au deuxième trimestre de 2016, la société a mis un terme à ses efforts de vente des actifs restants et les a intégrés à ses activités courantes. Par conséquent, elle a comptabilisé une charge de 4 millions de dollars liée à la dépréciation des stocks et des reprises de 8 millions de dollars sur des pertes de valeur comptabilisées précédemment sur ces actifs et d'autres charges de restructuration connexes.

Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements Au deuxième trimestre de 2016, 10 magasins de détail situés à Fort McMurray ont subi des dommages causés par un feu incontrôlé qui a forcé l'évacuation de la ville. La société a comptabilisé des charges au titre des pertes de stocks, des coûts liés au nettoyage et d'autres coûts liés à la remise en état des lieux. À la clôture de l'exercice 2016, la société a reçu un produit partiel de 10 millions de dollars de la réclamation d'assurance.

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2017 (12 semaines)					2016 (12 semaines)				
Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					22 \$					204 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					14					28
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					118					128
Impôt sur le résultat					(14)					89
Résultat d'exploitation	56 \$	74 \$	152 \$	(142) \$	140 \$	392 \$	52 \$	245 \$	(240) \$	449 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Programme <i>PC Optimum</i>	211 \$	— \$	— \$	— \$	211 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	165	—	—	—	165	2	—	—	—	2
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	121	—	—	—	121	124	—	—	—	124
Programme de carte Loblaw	107	—	—	—	107	—	—	—	—	—
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	53	—	—	—	53	130	—	—	—	130
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21
Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements	—	—	—	—	—	(5)	—	—	—	(5)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(4)	—	—	—	(4)	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	—	—	(5)	(6)	—	—	—	(6)
Avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent (recouvrement)	(9)	—	—	—	(9)	—	—	—	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(17)	—	—	(17)	—	—	—	—	—
Éléments d'ajustement	639 \$	(17) \$	— \$	— \$	622 \$	266 \$	— \$	— \$	— \$	266 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	695 \$	57 \$	152 \$	(142) \$	762 \$	658 \$	52 \$	245 \$	(240) \$	715 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	362	3	—	7	372	355	4	—	6	365
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(121)	—	—	—	(121)	(124)	—	—	—	(124)
Montant ajusté du BAIIA	936 \$	60 \$	152 \$	(135) \$	1 013 \$	889 \$	56 \$	245 \$	(234) \$	956 \$

	2017 (52 semaines)					2016 (52 semaines)				
Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					1 502 \$					983 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					24					7
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					525					653
Impôt sur le résultat					443					449
Résultat d'exploitation	2 248 \$	209 \$	756 \$	(719) \$	2 494 \$	1 902 \$	175 \$	677 \$	(662) \$	2 092 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	524 \$	— \$	— \$	— \$	524 \$	535 \$	— \$	— \$	— \$	535 \$
Programme <i>PC Optimum</i>	211	—	—	—	211	—	—	—	—	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	165	—	—	—	165	46	—	—	—	46
Programme de carte Loblaw	107	—	—	—	107	—	—	—	—	—
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	53	—	—	—	53	135	—	—	—	135
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	20	—	—	—	20	5	—	—	—	5
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	12	—	—	—	12	23	—	—	—	23
Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
Montant net des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées aux actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail	—	—	—	—	—	(4)	—	—	—	(4)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(4)	—	—	—	(4)	—	—	—	—	—
Avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent (recouvrement)	(9)	—	—	—	(9)	10	—	—	—	10
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(24)	—	—	(24)	—	—	—	—	—
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	(501)	—	—	—	(501)	—	—	—	—	—
Éléments d'ajustement	578 \$	(24) \$	— \$	— \$	554 \$	752 \$	— \$	— \$	— \$	752 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 826 \$	185 \$	756 \$	(719) \$	3 048 \$	2 654 \$	175 \$	677 \$	(662) \$	2 844 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 534	10	1	23	1 568	1 512	13	1	17	1 543
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(524)	—	—	—	(524)	(535)	—	—	—	(535)
Montant ajusté du BAIIA	3 836 \$	195 \$	757 \$	(696) \$	4 092 \$	3 631 \$	188 \$	678 \$	(645) \$	3 852 \$

Outre les éléments dont il est question ci-dessus à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute²⁾ du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 525 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Programme PC Optimum Au quatrième trimestre de 2017, la société a annoncé vouloir réunir les programmes de récompense *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* et *PC Plus* afin de créer un seul programme, *PC Optimum*. En conséquence, la société a comptabilisé, au quatrième trimestre de 2017, une charge de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme et une charge de 22 millions de dollars liée à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants.

Programme de carte Loblaw Au quatrième trimestre de 2017, la société et Weston ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur, compte tenu de laquelle la société offre aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw.

Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Certains éléments liés à des périodes précédentes Au quatrième trimestre de 2017, la direction a décelé qu'une dépréciation excédentaire avait été comptabilisée dans les bilans consolidés au titre des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de la société et elle a comptabilisé un profit visant à corriger cette erreur se rapportant à une période antérieure. La direction a établi que chacun de cet élément n'avait pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires et annuels de la société publiés précédemment. Ce profit a été en partie contrebalancé par certaines charges se rapportant à une question réglementaire liée à une période précédente et comptabilisées au quatrième trimestre de 2017.

Avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent (recouvrement) Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, un recouvrement de 9 millions de dollars en lien avec le recouvrement partiel d'un avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent.

Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque Services financiers le Choix du Président. Par suite de cette entente, la Banque PC recevra des paiements d'environ 43 millions de dollars, déduction faite de coûts connexes, qui seront comptabilisés entre le troisième trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de 2018.

Profit sur la cession des activités de postes d'essence Le 17 juillet 2017, la société a vendu les activités liées à ses postes d'essence en contrepartie d'environ 540 millions de dollars. La société a comptabilisé un profit avant impôt sur la vente de 501 millions de dollars (profit après impôt de 432 millions de dollars), déduction faite des coûts connexes, au troisième trimestre de 2017.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	118 \$	128 \$	525 \$	653 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	12	2	10	(118)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	130 \$	130 \$	535 \$	535 \$

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif aux bilans consolidés résumés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne une augmentation (diminution) des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	762 \$	715 \$	3 048 \$	2 844 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	130	130	535	535
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	632 \$	585 \$	2 513 \$	2 309 \$
Impôt sur le résultat	(14) \$	89 \$	443 \$	449 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	171	72	218	189
Réévaluation de soldes d'impôt différé	17	—	17	—
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	—	(3)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	174 \$	161 \$	678 \$	635 \$
Taux d'impôt effectif	(63,6)%	27,7 %	22,5 %	31,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt	27,5 %	27,5 %	27,0 %	27,5 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Réévaluation de soldes d'impôt différé Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 17 millions de dollars lié à une modification du taux d'impôt provincial en vigueur utilisé pour établir certains soldes d'impôt différé qui a découlé du changement de lieu de certaines activités commerciales.

Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi Les actifs et les passifs d'impôt différé de la société reflètent l'incidence des modifications des taux d'impôt provinciaux et fédéral des sociétés prévus par la loi, ce qui donne lieu à l'imposition d'une charge ou d'un avantage sur les bénéfices. La société applique toute modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi dans la période au cours de laquelle elle est quasi adoptée par l'instance législative.

Au premier trimestre de 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé une augmentation de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi dans cette province, qui est passé de 12 % à 14 %. La société a comptabilisé une charge de 3 millions de dollars au premier trimestre de 2016 en lien avec la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	22 \$	204 \$	1 502 \$	983 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	19 \$	201 \$	1 490 \$	971 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	22 \$	204 \$	1 502 \$	983 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	422	192	309	684
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	444 \$	396 \$	1 811 \$	1 667 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	441 \$	393 \$	1 799 \$	1 655 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	390,5	405,6	397,3	409,1

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2017 (12 semaines)		2016 (12 semaines)		2017 (52 semaines)		2016 (52 semaines)	
Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	19 \$	0,05 \$	201 \$	0,50 \$	1 490 \$	3,75 \$	971 \$	2,37 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	89 \$	0,23 \$	90 \$	0,22 \$	384 \$	0,97 \$	395 \$	0,97 \$
Programme <i>PC Optimum</i>	154	0,39	—	—	154	0,39	—	—
Charges de restructuration et autres charges connexes	126	0,32	3	0,01	126	0,32	44	0,11
Programme de carte Loblaw	79	0,20	—	—	79	0,20	—	—
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	40	0,10	93	0,22	40	0,10	97	0,24
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(4)	(0,01)	(4)	(0,01)	14	0,04	4	0,01
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	15	0,04	9	0,02	17	0,04
Charges liées aux magasins de détail situés à Fort McMurray, déduction faite des recouvrements	—	—	(3)	(0,01)	—	—	2	—
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	—	—	—	—	3	0,01
Montant net des pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) liées aux actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail	—	—	—	—	—	—	(3)	(0,01)
Avis de cotisation concernant des droits de cession immobilière lié à un exercice précédent (recouvrement)	(7)	(0,02)	—	—	(7)	(0,02)	7	0,02
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ⁱ⁾	(12)	(0,03)	(2)	—	(10)	(0,03)	118	0,29
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(13)	(0,03)	—	—	(13)	(0,03)	—	—
Réévaluation de soldes d'impôt différé	(17)	(0,04)	—	—	(17)	(0,04)	—	—
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	(13)	(0,03)	—	—	(18)	(0,05)	—	—
Profit sur la cession des activités de postes d'essence	—	—	—	—	(432)	(1,09)	—	—
Éléments d'ajustement	422 \$	1,08 \$	192 \$	0,47 \$	309 \$	0,78 \$	684 \$	1,68 \$
Montant ajusté	441 \$	1,13 \$	393 \$	0,97 \$	1 799 \$	4,53 \$	1 655 \$	4,05 \$

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes closes aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 086 \$	861 \$	3 209 \$	3 519 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	487	470	1 259	1 224
Intérêts payés	84	78	471	474
Flux de trésorerie disponibles	515 \$	313 \$	1 479 \$	1 821 \$

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix Au premier trimestre de 2017, Propriétés de Choix a cessé d'utiliser le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation comme mesure du bénéfice non conforme aux PCGR. Elle continue cependant d'utiliser les fonds provenant des activités d'exploitation comme mesure du bénéfice non conforme aux PCGR. Propriétés de Choix calcule les fonds provenant des activités d'exploitation conformément au livre blanc de l'Association des biens immobiliers du Canada portant sur les fonds provenant des activités d'exploitation et le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation pour les IFRS publié en février 2017.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes closes aux dates indiquées. Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net (ou la perte nette) qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de la performance de la Fiducie.

Pour les périodes closes le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	2017 (12 semaines)	2016 (12 semaines)	2017 (52 semaines)	2016 (52 semaines)
Bénéfice net (perte nette)	36 \$	256 \$	405 \$	(223) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	19	(107)	(38)	530
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement	3	(102)	(160)	(109)
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	1	(1)	1	4
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	1	(14)
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	59	56	232	219
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	—	(1)	—
Amortissement des allocations pour améliorations locatives	—	—	1	—
Charges internes au titre de la location	—	1	2	3
Fonds provenant des activités d'exploitation	117 \$	103 \$	443 \$	410 \$

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 21 février 2018
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2017 de la société, à la page 142.
 - 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
 - 4) L'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail en 2015 ne tient pas compte non plus de l'incidence négative d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac, qui n'a pas influé sur les résultats de la période à l'étude.
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	70
Rapport des auditeurs indépendants	71
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	72
États consolidés du résultat global	73
États consolidés des variations des capitaux propres	74
Bilans consolidés	75
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	76
Notes afférentes aux états financiers consolidés	77
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	77
Note 2. Principales méthodes comptables	77
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	89
Note 4. Normes comptables futures	91
Note 5. Acquisitions d'entreprises	93
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	94
Note 7. Impôt sur le résultat	95
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	96
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	97
Note 10. Créances	97
Note 11. Créances sur cartes de crédit	98
Note 12. Stocks	99
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie	99
Note 14. Immobilisations corporelles	100
Note 15. Immeubles de placement	103
Note 16. Immobilisations incorporelles	104
Note 17. Goodwill	105
Note 18. Autres actifs	106
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	106
Note 20. Provisions	107
Note 21. Dette à long terme	108
Note 22. Autres passifs	111
Note 23. Capital social	112
Note 24. Gestion du capital	114
Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	115
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	123
Note 27. Charges au titre des avantages du personnel	127
Note 28. Contrats de location	127
Note 29. Instruments financiers	129
Note 30. Gestion des risques financiers	131
Note 31. Passifs éventuels	133
Note 32. Garanties financières	135
Note 33. Transactions entre parties liées	136
Note 34. Informations sectorielles	137
Note 35. Événements postérieurs à la date de clôture	139
Rétrospective des trois derniers exercices	140
Glossaire	142

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel – Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel – Revue financière.

Toronto, Canada
Le 21 février 2018

Le président du Conseil et chef de la direction,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Darren Myers

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Compagnies Loblaw Limitée au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG S.R.L. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 21 février 2018

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016
Produits	46 702 \$	46 385 \$
Coût des marchandises vendues	32 913	33 213
Frais de vente et charges générales et administratives	11 295	11 080
Résultat d'exploitation	2 494 \$	2 092 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	525	653
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 969 \$	1 439 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	443	449
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 502 \$	983 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	24	7
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	3,78 \$	2,40 \$
Dilué	3,75 \$	2,37 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	393,8	405,1
Dilué	397,3	409,1

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profit de change	3 \$	11 \$
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	2	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 25)	(19)	33
Autres éléments du résultat global	(14) \$	43 \$
Résultat global total	1 512 \$	1 033 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 488 \$	1 026 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	24	7
Résultat global total	1 512 \$	1 033 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	7 692 \$	221 \$	7 913 \$	4 944 \$	112 \$	33 \$	— \$	33 \$	26 \$	13 028 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 502 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	24 \$	1 526 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(19)	—	3	2	5	—	(14)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 483 \$	— \$	3 \$	2 \$	5 \$	24 \$	1 512 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(301)	—	(301)	(790)	—	—	—	—	—	(1 091)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	48	—	48	(23)	(2)	—	—	—	—	23
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(13)	—	(13)	(35)	—	—	—	—	—	(48)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	19	—	19	52	—	—	—	—	—	71
Dividendes déclarés par action ordinaire - 1,07 \$ (note 23)	—	—	—	(421)	—	—	—	—	—	(421)
Dividendes déclarés par action privilégiée - 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	(10)	(10)
	(247) \$	— \$	(247) \$	254 \$	(2) \$	3 \$	2 \$	5 \$	14 \$	24 \$
Solde au 30 décembre 2017	7 445 \$	221 \$	7 666 \$	5 198 \$	110 \$	36 \$	2 \$	38 \$	40 \$	13 052 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués ¹⁾	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 2 janvier 2016	7 851 \$	221 \$	8 072 \$	4 914 \$	102 \$	22 \$	1 \$	23 \$	13 \$	13 124 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	983 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	7 \$	990 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	33	—	11	(1)	10	—	43
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 016 \$	— \$	11 \$	(1) \$	10 \$	7 \$	1 033 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(198)	—	(198)	(510)	—	—	—	—	—	(708)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	50	—	50	(19)	10	—	—	—	—	41
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(24)	—	(24)	(66)	—	—	—	—	—	(90)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	13	—	13	37	—	—	—	—	—	50
Dividendes déclarés par action ordinaire - 1,03 \$ (note 23)	—	—	—	(416)	—	—	—	—	—	(416)
Dividendes déclarés par action privilégiée - 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	(12)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6
	(159) \$	— \$	(159) \$	30 \$	10 \$	11 \$	(1) \$	10 \$	13 \$	(96) \$
Solde au 31 décembre 2016	7 692 \$	221 \$	7 913 \$	4 944 \$	112 \$	33 \$	— \$	33 \$	26 \$	13 028 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 798 \$	1 314 \$
Placements à court terme (note 9)	546	241
Créances (note 10)	1 188	1 122
Créances sur cartes de crédit (note 11)	3 100	2 926
Stocks (note 12)	4 438	4 371
Charges payées d'avance et autres actifs	224	190
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	33	40
Total des actifs courants	11 327 \$	10 204 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	10 669	10 559
Immeubles de placement (note 15)	235	218
Immobilisations incorporelles (note 16)	8 251	8 745
Goodwill (note 17)	3 922	3 895
Actifs d'impôt différé (note 7)	134	130
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 29)	166	233
Autres actifs (note 18)	402	452
Total des actifs	35 106 \$	34 436 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 32)	110 \$	115 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 646	5 091
Provisions (note 20)	283	99
Impôt sur le résultat à payer	117	329
Dette à court terme (note 11)	640	665
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 21)	1 635	400
Participation des pharmaciens-propriétaires	263	243
Total des passifs courants	8 694 \$	6 942 \$
Provisions (note 20)	169	120
Dette à long terme (note 21)	9 542	10 470
Passif lié aux parts de fiducie (note 29)	972	959
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 977	2 190
Autres passifs (note 22)	700	727
Total des passifs	22 054 \$	21 408 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	7 666 \$	7 913 \$
Résultats non distribués	5 198	4 944
Surplus d'apport (note 26)	110	112
Cumul des autres éléments du résultat global	38	33
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	13 012 \$	13 002 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	40	26
Total des capitaux propres	13 052 \$	13 028 \$
Total des passifs et des capitaux propres	35 106 \$	34 436 \$

Passifs éventuels (note 31). Événements postérieurs à la date de clôture (note 35).
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 526 \$	990 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 7)	443	449
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	525	653
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 568	1 543
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	97	139
Profit sur la cession des activités de postes d'essence (note 13)	(501)	—
Variation des provisions (note 20)	233	(39)
Programme PC Optimum (note 19)	189	—
	4 080 \$	3 735 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	132	173
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	(174)	(136)
Impôt sur le résultat payé	(866)	(329)
Intérêts perçus	17	9
Autres	20	67
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 209 \$	3 519 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(979) \$	(896) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 16)	(280)	(328)
Acquisition de QHR Corporation, déduction faite de la trésorerie acquise	—	(153)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	26	42
Variation des placements à court terme (note 9)	(305)	(177)
Produit de la sortie d'actifs	17	62
Produit de la cession des activités de postes d'essence (note 13)	540	—
Autres	(53)	13
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 034) \$	(1 437) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(5) \$	(28) \$
Variation de la dette à court terme (note 11)	(25)	115
Dette à long terme (note 21)		
Émise	686	815
Remboursée	(450)	(1 049)
Intérêts payés	(471)	(474)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(327)	(425)
Capital social ordinaire		
Émis (note 26)	41	42
Racheté et détenu en fiducie (note 23)	(48)	(90)
Racheté et annulé (note 23)	(1 091)	(708)
Autres	5	20
Sorties nettes liées aux activités de financement	(1 685) \$	(1 782) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6) \$	(4) \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	484 \$	296 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 314	1 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 798 \$	1 314 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services de cartes de crédit, des services de courtage d'assurance, des cartes-cadeaux ainsi que des services de télécommunications. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 48,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir la note 34). Au 30 décembre 2017, Loblaw détenait une participation véritable d'environ 82,4 % dans Propriétés de Choix.

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 21 février 2018.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 25;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 29.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 comptaient tous deux 52 semaines. Le prochain exercice qui comptera 53 semaines sera l'exercice 2020.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les titulaires de licences de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (les « pharmaciens-proprétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »). Un pharmacien-proprétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société et qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens-proprétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens-proprétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens-proprétaires. La participation des pharmaciens-proprétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens-proprétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens-proprétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien-proprétaire, si les ententes avec les pharmaciens-proprétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens-proprétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts de fiducie ») qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la société et lorsque des critères particuliers seront respectés dont il est question ci-dessous.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens-proprétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses franchisés non consolidés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux franchisés non consolidés et aux clients qui sont des grossistes indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du nouveau contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de récompenses est reportée jusqu'à ce que les points soient échangés. La contrepartie attribuée aux points est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide Eagle à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. La société fournit des lettres de crédit en faveur de ces fiducies. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Durée du bail ⁱ⁾ ou durée d'utilité ⁱⁱ⁾ , selon la plus courte des deux

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.

ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui sont décrits dans les principales méthodes comptables qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût au bilan consolidé et est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global de la coentreprise.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens-propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée. La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net.

Classement Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Certains placements à long terme	Disponibles à la vente	Juste valeur ⁱⁱⁱ⁾
Dettes bancaires	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dettes à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation par suite de leur sortie ou de leur dépréciation.

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes.

Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • La juste valeur des autres instruments dérivés est déterminée selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation d'actifs financiers Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en une monnaie étrangère, mais qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Les options d'achat de parts, les parts temporairement inaccessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Normes comptables mises en œuvre

Tableau des flux de trésorerie La société a mis en œuvre les modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, au premier trimestre de 2017 et a fourni des informations sur les variations des passifs liés à certaines activités de financement, notamment les variations résultant des flux de trésorerie, mais aussi les variations sans contrepartie de trésorerie dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Dépréciation des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points accumulés par les membres participant aux programmes de fidélisation au moment de l'attribution. La société calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme la valeur de détail par point lors de l'échange et les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés). Avant le lancement du programme *PC Optimum*, la juste valeur estimée par point pour les programmes *Points PC* et *PC Plus* était déterminée selon la valeur d'échange des points des programmes, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points. En ce qui a trait au programme *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum*, la juste valeur estimée par point était déterminée selon les niveaux d'échange moyens pondérés attendus des échanges à venir, notamment les événements d'échange spéciaux. Chaque programme avait son propre taux de droits abandonnés et les taux étaient régulièrement examinés et estimés selon l'historique de l'activité d'échange de chaque programme et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. À la clôture de l'exercice 2017, par suite du plan de la société de créer un programme de fidélisation unique, *PC Optimum*, la société a réévalué les passifs existants au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle existants de manière à rendre compte d'un taux d'échange prévu combiné.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens-propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Note 4. Normes comptables futures

Les normes comptables futures présentées ci-dessous auront une incidence sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les systèmes de données et la technologie de l'information de la société, ainsi que sur ses ententes de financement et de rémunération. La société a donc mis au point un projet exhaustif visant à orienter les mises en œuvre.

IFRS 15 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La clôture de l'exercice de la société est le 30 décembre 2017, c'est pourquoi la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 est le 31 décembre 2017. La société a l'intention d'adopter la norme le 31 décembre 2017 et d'en appliquer les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société compte recourir à une mesure de simplification qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés avant le 1^{er} janvier 2017.

La société a effectué l'évaluation des ententes et contrats importants conclus avec des clients et a déterminé l'incidence préliminaire éventuelle qu'aura l'adoption de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 aura une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Les produits sont actuellement attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points est répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et est différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle est attribuée aux biens et services vendus et est comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie sera répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La société prévoit donc que l'adoption de cette norme donnera lieu à une diminution du montant comptabilisé à titre de produits différés dans les autres passifs et à une augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, avec une augmentation correspondante des résultats non distribués d'environ 30 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat, au 1^{er} janvier 2017.

La société ne prévoit pas que la mise en œuvre de l'IFRS 15 aura autrement une incidence importante sur ses flux de produits tirés des secteurs Vente au détail, Services financiers ou Propriétés de Choix, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés.

La société continue d'évaluer l'incidence des exigences relatives aux informations à fournir aux termes de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 ») et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a l'intention d'adopter les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles énoncées dans l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers. La société adoptera les nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 et ne prévoit pas que ces exigences feront varier considérablement l'évaluation.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des « pertes de crédit attendues ». L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessitera le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres, et s'appliquera également aux actifs sur contrats.

Le modèle des pertes de crédit attendues de la société modifiera l'évaluation des pertes sur créances sur cartes de crédit de son secteur Services financiers. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, évalue actuellement la dépréciation au moyen du modèle des pertes subies lorsque, selon une indication objective, la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale de la créance et que la perte peut être évaluée de façon fiable. L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur la méthodologie adoptée par le secteur Services financiers en matière de dépréciation.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la détérioration de la qualité du crédit d'un instrument financier. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, appliquera l'approche en trois étapes dans l'évaluation de la dépréciation des créances sur cartes de crédit.

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas beaucoup détériorée depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Banque PC sera tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est considérablement détériorée depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La Banque PC est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Par suite du changement dans l'évaluation, la société prévoit que l'adoption de l'IFRS 9 donnera lieu à une diminution des créances sur cartes de crédit, à une augmentation de l'actif d'impôt différé et d'une diminution correspondante des résultats non distribués d'au plus 90 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat, au 31 décembre 2017. La Banque PC continue de revoir, d'améliorer et de valider le modèle de dépréciation et les contrôles des processus connexes ainsi que d'évaluer l'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

La société ne prévoit pas que le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliqué aux termes de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur ses autres actifs financiers.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société sera tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La société prévoit que les types de relations de comptabilité de couverture qu'elle désigne actuellement pourront respecter les exigences de l'IFRS 9 une fois qu'elle aura apporté certaines modifications prévues à ses processus de documentation et de surveillance internes afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 9.

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'«IFRS 16»), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement et de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels la société est le preneur, elle a le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée à la transition à l'IFRS 16. Même si son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée, la société ne compte pas procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 16.

La société a l'intention d'adopter la norme le 30 décembre 2018 et d'appliquer les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 selon une approche rétrospective modifiée sans retraitement de la période comparative. L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions et de mesures de simplification. La société compte évaluer l'effet cumulé de l'application initiale en utilisant des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation. La société envisage également appliquer les exemptions et les mesures de simplification suivantes :

- L'application de l'IFRS 16 uniquement aux contrats qui ont été déterminés auparavant comme étant des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*;
- L'exclusion des contrats de location à court terme et des contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur par suite de l'application de l'IFRS 16;
- L'application d'un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques similaires.

La société a procédé à une évaluation préliminaire de l'incidence éventuelle de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. L'adoption de l'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des immobilisations corporelles, de la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat différé, ainsi qu'à une diminution des résultats non distribués à l'ouverture par suite de la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location connexes. Il y aura régulièrement une diminution des charges de loyers et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des charges d'intérêt nettes et autres charges financières. La société prévoit présenter les incidences financières quantitatives avant l'adoption de l'IFRS 16.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises sont inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 \$	42 \$
Stocks	73	72
Immobilisations corporelles	81	76
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(43)	(67)
Autres passifs ⁱ⁾	(132)	(107)
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(16)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$

- i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par la société.

Acquisition de QHR Corporation En 2017, la société a achevé la répartition du prix d'achat en lien avec l'acquisition de QHR Corporation (« QHR ») en 2016. La société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de QHR pour une contrepartie en trésorerie totalisant 167 millions de dollars. La répartition définitive du prix d'achat se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Actif net acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 \$
Créances et charges payées d'avance	2
Immobilisations corporelles	2
Immobilisations incorporelles	72
Goodwill	99
Fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs d'impôt sur le résultat différé	(14)
Autres passifs	(5)
Total de l'actif net acquis	167 \$

Le goodwill est attribuable aux synergies attendues de l'intégration de QHR aux activités actuelles de la société. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Charges d'intérêts et autres charges financières :		
Dette à long terme	451 \$	459 \$
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	30	27
Distributions sur les parts de fiducie	53	49
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 25)	9	11
Fiducies de financement indépendantes	16	15
Dette bancaire	6	6
Intérêts inscrits à l'actif	(2)	(4)
	563 \$	563 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(10) \$	(15) \$
Produits d'intérêts à court terme	(18)	(10)
Instruments financiers dérivés ⁱ⁾	—	(3)
	(28) \$	(28) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 29)	(10) \$	118 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	525 \$	653 \$

- i) Représente un profit réalisé de 3 millions de dollars lié à la juste valeur de contrats à terme sur obligations de Propriétés de Choix qui ont été réglés au premier trimestre de 2016 (voir la note 29).

Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Impôt exigible		
Exercice considéré	638 \$	563 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	15	5
	653 \$	568 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(189)	(131)
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	(15)	3
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(6)	9
	(210)	(119)
Impôt sur le résultat	443 \$	449 \$

La charge (les recouvrements) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des régimes à prestations définies, montant net (note 25)	(7) \$	12 \$
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(7) \$	12 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2017	2016
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,7 %	27,0 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	—	0,3
Éléments non déductibles et non imposables	(3,9)	0,4
Incidence des ajustements de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(0,1)	2,2
Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(0,8)	0,2
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	0,6	1,1
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	22,5 %	31,2 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Différences temporaires déductibles	27 \$	48 \$
Pertes fiscales	142	92
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	169 \$	140 \$

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2028 et 2037. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Fournisseurs et autres passifs	57 \$	56 \$
Autres passifs	377	282
Immobilisations corporelles	(507)	(489)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 908)	(2 056)
Autres actifs	53	55
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2030 à 2037)	29	34
Reports en avant de pertes en capital	21	24
Autres	35	34
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 843) \$	(2 060) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	134	130
Passifs d'impôt différé	(1 977)	(2 190)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 843) \$	(2 060) \$

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502 \$	983 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 23)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 490 \$	971 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 23)	393,8	405,1
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	2,9	3,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,6	0,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	397,3	409,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,78 \$	2,40 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,75 \$	2,37 \$

En 2017, 2 559 716 instruments potentiellement dilutifs (1 271 998 en 2016) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Trésorerie	516 \$	553 \$
Équivalents de trésorerie :		
Bons du Trésor	232	199
Acceptations bancaires	649	386
Papier commercial de sociétés	401	176
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 798 \$	1 314 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Bons du Trésor	40 \$	24 \$
Acceptations bancaires	295	175
Papier commercial de sociétés	209	40
Autres	2	2
Total des placements à court terme	546 \$	241 \$

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 091 \$	42 \$	55 \$	1 188 \$	1 004 \$	42 \$	76 \$	1 122 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(71) \$	(102) \$
Radiations, montant net	19	31
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(52) \$	(71) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 30.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 147 \$	2 978 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(47)	(52)
Créances sur cartes de crédit	3 100 \$	2 926 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> (note 21)	900 \$	650 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	640	665

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (Voir la note 32).

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2017 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2019, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 30 décembre 2017, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 160 millions de dollars (210 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 30 décembre 2017 et s'y est conformée tout au long de 2017.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 951 \$	169 \$	27 \$	3 147 \$	2 791 \$	156 \$	31 \$	2 978 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(52) \$	(54) \$
Provision pour pertes	(104)	(120)
Recouvrements	(22)	(19)
Radiations	131	141
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(47) \$	(52) \$

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 30 décembre 2017, la société a inscrit une provision au titre des stocks de 39 millions de dollars (29 millions de dollars au 31 décembre 2016) liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2017 et en 2016.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente et de la sortie

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2017, la société a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (profit de 5 millions de dollars en 2016) sur la vente de ces actifs. En 2017, des pertes de valeur de 2 millions de dollars (néant en 2016) ont été comptabilisées à l'égard de ces biens.

En 2017, la société a vendu les activités liées à ses postes d'essence à Brookfield Business Partners L.P. (« Brookfield ») en contrepartie d'environ 540 millions de dollars. La société a comptabilisé un profit avant impôt sur la vente de 501 millions de dollars (profit après impôt de 432 millions de dollars), déduction faite des coûts connexes, dans les frais de vente et charges générales et administratives. Par suite de la transaction, Brookfield est devenue un partenaire stratégique de la société et offrira le programme *PC Optimum* aux postes d'essence. En outre, les postes d'essence mènent leurs activités dans certaines propriétés qui sont soit détenues par la société ou louées à la société par Propriétés de Choix ou des propriétaires tiers. Par suite de la transaction, Brookfield loue ou sous-loue ces propriétés auprès de la société.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 :

2017							
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 912 \$	7 921 \$	6 634 \$	1 950 \$	919 \$	530 \$	19 866 \$
Entrées	21	50	226	96	15	557	965
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	81	1	—	—	82
Sorties	(2)	(1)	(35)	(14)	—	—	(52)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	(93)	(49)	(3)	—	—	(145)
Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 15)	1	5	—	—	2	—	8
Transfert à partir des actifs en cours de construction	43	269	233	24	—	(569)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 975 \$	8 151 \$	7 090 \$	2 054 \$	936 \$	518 \$	20 724 \$
Cumul des amortissements							
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	2 970 \$	5 024 \$	896 \$	409 \$	8 \$	9 307 \$
Amortissement	—	204	373	161	64	—	802
Pertes de valeur	1	17	18	21	18	—	75
Reprise de pertes de valeur	—	(8)	(2)	(2)	—	—	(12)
Sorties	—	(1)	(34)	(13)	—	—	(48)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	(25)	(46)	(1)	—	—	(72)
Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 15)	1	2	—	—	—	—	3
Solde à la clôture de l'exercice	2 \$	3 159 \$	5 333 \$	1 062 \$	491 \$	8 \$	10 055 \$
Valeur comptable au 30 décembre 2017	1 973 \$	4 992 \$	1 757 \$	992 \$	445 \$	510 \$	10 669 \$

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 866 \$	7 697 \$	6 297 \$	1 852 \$	883 \$	576 \$	19 171 \$
Entrées	7	43	194	77	35	571	927
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	76	2	1	—	79
Sorties	—	(1)	(160)	(28)	—	(10)	(199)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 15)	(27)	(77)	—	—	—	(8)	(112)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	66	259	227	47	—	(599)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 912 \$	7 921 \$	6 634 \$	1 950 \$	919 \$	530 \$	19 866 \$
Cumul des amortissements							
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	2 801 \$	4 794 \$	745 \$	338 \$	10 \$	8 691 \$
Amortissement	—	198	363	160	67	—	788
Pertes de valeur	—	21	43	16	4	—	84
Reprise de pertes de valeur	(3)	(10)	(15)	—	—	—	(28)
Sorties	—	(1)	(161)	(25)	—	(2)	(189)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 15)	—	(39)	—	—	—	—	(39)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	2 970 \$	5 024 \$	896 \$	409 \$	8 \$	9 307 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2016	1 912 \$	4 951 \$	1 610 \$	1 054 \$	510 \$	522 \$	10 559 \$

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 30 décembre 2017, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 424 millions de dollars (468 millions de dollars au 31 décembre 2016) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 21 millions de dollars (42 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 30 décembre 2017 s'est établi à 557 millions de dollars (571 millions de dollars au 31 décembre 2016). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 3,5 % (3,6 % en 2016).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 30 décembre 2017, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 187 millions de dollars (243 millions de dollars au 31 décembre 2016) étaient grevées d'hypothèques de 81 millions de dollars (78 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 30 décembre 2017, la société avait conclu des engagements de 143 millions de dollars (119 millions de dollars au 31 décembre 2016) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises Pour l'exercice clos le 30 décembre 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 60 millions de dollars (41 millions de dollars en 2016) liées à 21 UGT (24 UGT en 2016) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 29 % (21 % en 2016) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 11 millions de dollars (14 millions de dollars en 2016) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 71 % (79 % en 2016) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 48 millions de dollars (27 millions de dollars en 2016) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2017, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 12 millions de dollars (13 millions de dollars en 2016) se rapportant à sept UGT (six UGT en 2016) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 57 % des UGT (toutes les UGT en 2016) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 6 millions de dollars (13 millions de dollars en 2016) leur valeur comptable. La tranche restante de 43 % (néant en 2016) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avait une valeur d'utilité qui excédait de 5 millions de dollars sa valeur comptable (néant en 2016).

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % au 30 décembre 2017 (de 8,0 % à 8,5 % au 31 décembre 2016).

En 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 7 millions de dollars à l'égard de ses immobilisations corporelles liées aux fermetures annoncées d'environ 22 magasins de détail non rentables de plusieurs bannières et formats et de 3 millions de dollars relativement à d'autres plans de restructuration.

Des pertes de valeur supplémentaires de 5 millions de dollars (13 millions de dollars en 2016) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier.

En 2016, une entreprise de soins de santé complémentaires a dû être soumise à un test de dépréciation et une perte de valeur a été détectée. En conséquence, la société a comptabilisé une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de 15 millions de dollars.

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immeubles de placement pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	324 \$	236 \$
Entrées	32	2
Sorties	(13)	(19)
Transfert (vers les) à partir des immobilisations corporelles, montant net (note 14)	(8)	112
Transfert à partir des (vers les) actifs détenus en vue de la vente, montant net	3	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	338 \$	324 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	106 \$	76 \$
Amortissement	3	2
Pertes de valeur	2	2
Reprise de pertes de valeur	(1)	—
Sorties	(6)	(9)
Transfert (vers les) à partir des immobilisations corporelles, montant net (note 14)	(3)	39
Transfert à partir des (vers les) actifs détenus en vue de la vente, montant net	2	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	103 \$	106 \$
Valeur comptable	235	218
Juste valeur	276	261

En 2017, la société a comptabilisé 11 millions de dollars (6 millions de dollars en 2016) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 10 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (11 millions de dollars en 2016) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

Aux fins de la présentation de l'information, la société calcule la valeur des immeubles de placement. Un évaluateur indépendant, possédant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur et un vendeur dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 30 décembre 2017, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 7,50 % à 9,50 % (7,75 % à 9,50 % au 31 décembre 2016), et les taux de capitalisation finaux allaient de 6,75 % à 8,75 % (6,75 % à 8,75 % au 31 décembre 2016).

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 :

2017					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 475 \$	20 \$	2 172 \$	5 976 \$	11 643 \$
Entrées	10	—	262	8	280
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	27	27
Solde à la clôture de l'exercice	3 485 \$	20 \$	2 434 \$	6 011 \$	11 950 \$
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 300 \$	1 578 \$	2 898 \$
Amortissement	—	—	245	525	770
Pertes de valeur	—	—	29	2	31
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	1 574 \$	2 105 \$	3 699 \$
Valeur comptable au 30 décembre 2017	3 485 \$	— \$	860 \$	3 906 \$	8 251 \$
2016					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	1 852 \$	5 895 \$	11 228 \$
Entrées	14	—	304	10	328
Acquisitions d'entreprises	—	—	18	74	92
Sorties	—	—	(2)	(3)	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	3 475 \$	20 \$	2 172 \$	5 976 \$	11 643 \$
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 070 \$	974 \$	2 064 \$
Amortissement	—	—	229	532	761
Sorties	—	—	(2)	(1)	(3)
Pertes de valeur	—	—	3	73	76
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	1 300 \$	1 578 \$	2 898 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2016	3 475 \$	— \$	872 \$	4 398 \$	8 745 \$

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2017, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif (néant en 2016). La société a comptabilisé des pertes de valeur de 29 millions de dollars, dont un montant de 22 millions de dollars lié à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants par suite du lancement du programme *PC Optimum* (voir la note 19).

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation *Shoppers Optimum* et des relations-clients.

En 2016, une entreprise de soins de santé complémentaires a dû être soumise à un test de dépréciation et une perte de valeur a été détectée. En conséquence, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 73 millions de dollars en lien avec une immobilisation incorporelle au titre d'une relation client pour l'entreprise de soins de santé complémentaires.

Note 17. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement du goodwill pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 889 \$	4 769 \$
Acquisitions d'entreprises	27	120
Solde à la clôture de l'exercice	4 916 \$	4 889 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	989 \$
Pertes de valeur	—	5
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 922 \$	3 895 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 952 \$	2 925 \$
Marché	375	375
Escompte	459	459
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable du goodwill	3 922 \$	3 895 \$

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est établi à 7,0 % (7,0 % au 31 décembre 2016) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société. Au 30 décembre 2017, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait à 7,0 % (7,0 % au 31 décembre 2016). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait à 9,6 % (9,6 % au 31 décembre 2016).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie.

Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 31 décembre 2016). La croissance du BAIIA¹⁾ budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 18. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Placements divers et autres créances	56 \$	79 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	147	192
Participations dans des coentreprises	19	5
Autres	180	176
Autres actifs	402 \$	452 \$

Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Le passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») est inclus dans les fournisseurs et autres passifs. La valeur comptable du passif au titre de la fidélisation se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Passif au titre de la fidélisation	413 \$	229 \$

En 2017, la société a annoncé vouloir réunir les programmes de fidélisation *Shoppers Optimum* et *PC Plus* afin de créer un seul programme, le programme *PC Optimum*. En conséquence, la société a comptabilisé une charge de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre du programme *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme. De plus, la société a comptabilisé des charges de 22 millions de dollars liées à la dépréciation de certains actifs de TI qui soutiennent les programmes de fidélisation existants (voir la note 16). Après la clôture de 2017, la société a lancé le programme *PC Optimum*.

Note 20. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des arrangements liés aux contrats de location déficitaires, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Provisions à l'ouverture de l'exercice	219 \$	258 \$
Entrées	354	123
Paievements	(93)	(141)
Reprises	(28)	(21)
Provisions à la clôture de l'exercice	452 \$	219 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	283 \$	99 \$
Partie non courante des provisions	169	120
Total des provisions	452 \$	219 \$

Enquête du Bureau de la concurrence Le 19 décembre 2017, la société et George Weston limitée (« Weston ») ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Relativement à l'accord susmentionné, la société a annoncé le programme de carte Loblaw, dans le cadre duquel la société offre une carte Loblaw de 25 \$ aux clients admissibles. La carte Loblaw peut être utilisée pour acheter des articles vendus dans les magasins d'alimentation de Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw en 2017 (voir la note 31).

Charges de restructuration et autres charges connexes En 2017, la société a aboli environ 500 postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins et a mis en place un plan visant la fermeture de 22 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats. La société prévoit inscrire des charges d'environ 135 millions de dollars en lien avec cette restructuration, dont 123 millions de dollars ont été comptabilisés au quatrième trimestre de 2017. Les charges comprennent des coûts de séparation et autres coûts connexes liés aux baux de 109 millions de dollars, des pertes de valeur d'actifs de 7 millions de dollars et d'autres coûts de 7 millions de dollars. La société s'attend à ce que ces fermetures de magasins soient pratiquement terminées d'ici la fin du premier trimestre de 2018.

De plus, la société a comptabilisé des coûts de séparation et autres charges connexes de 20 millions de dollars et une charge de 3 millions de dollars au titre de la dépréciation d'actifs par suite d'autres plans de restructuration approuvés au quatrième trimestre de 2017, ainsi qu'une charge de 19 millions de dollars liée au rajustement des provisions relatives aux contrats déficitaires en lien avec les plans de restructuration annoncés précédemment.

Note 21. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Facilité de crédit à terme non garantie		
1,13 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	250 \$	250 \$
1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	48	48
Débiteures et billets à moyen terme		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
3,75 %, échéant en 2019	800	800
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(19)	(33)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix		
2,36 %, échéant en 2018	275	275
Débiteures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix		
Série A, 3,55 %, échéant en 2018	400	400
Série B, 4,90 %, échéant en 2023	200	200
Série C, 3,50 %, échéant en 2021	250	250
Série D, 4,29 %, échéant en 2024	200	200
Série E, 2,30 %, échéant en 2020	250	250
Série F, 4,06 %, échéant en 2025	200	200
Série G, 3,20 %, échéant en 2023	250	250
Série H, 5,27 %, échéant en 2046	100	100
Série 6, 3,00 %, échéant en 2017	—	200
Série 7, 3,00 %, échéant en 2019	200	200
Série 8, 3,60 %, échéant en 2020	300	300
Série 9, 3,60 %, échéant en 2021	200	200
Série 10, 3,60 %, échéant en 2022	300	300
Dette à long terme garantie par une hypothèque		
2,47 % à 5,49 %, échéant de 2018 à 2029 (note 14)	81	78
Certificats de placement garanti		
0,85 % à 3,25 %, échéant de 2018 à 2021	852	928
Fiducie de titrisation indépendante		
2,91 %, échéant en 2018	400	400
2,23 %, échéant en 2020	250	250
2,71 %, échéant en 2022	250	—
Fiducies de financement indépendantes	551	587
Obligations découlant de contrats de location-financement	568	607
Facilités de crédit de Propriétés de Choix	561	172
Coûts de transaction et autres	(21)	(23)
Total de la dette à long terme	11 177 \$	10 870 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 635	400
Dette à long terme	9 542 \$	10 470 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Déventures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des déventures et des billets à moyen terme émis en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2017	Montant en capital – 2016
Déventures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	— \$	250 \$
– Série H	5,27 %	7 mars 2046	—	100
Total des déventures et des billets à moyen terme émis			— \$	350 \$

Après la clôture de 2017, Propriétés de Choix a émis deux séries de déventures non garanties de premier rang : des déventures non garanties de premier rang de série I totalisant 300 millions de dollars et échéant le 21 mars 2022, qui portent intérêt à un taux annuel de 3,01 %; et des déventures non garanties de premier rang de série J totalisant 350 millions de dollars et échéant le 10 janvier 2025, qui portent intérêt à un taux annuel de 3,55 %.

Le tableau qui suit présente un résumé des déventures et des billets à moyen terme remboursés en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2017	Montant en capital – 2016
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	7,10 %	1 ^{er} juin 2016	— \$	300 \$
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2,01 %	24 mai 2016	—	225
Déventures non garanties de premier rang de série 6 de Propriétés de Choix	3,00 %	20 avril 2017 ⁱ⁾	200	—
Déventures non garanties de premier rang de série 5 de Propriétés de Choix	3,00 %	20 avril 2016 ⁱⁱ⁾	—	300
Total des déventures et des billets à moyen terme remboursés			200 \$	825 \$

i) Les déventures non garanties de série 6 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 23 janvier 2017.

ii) Les déventures non garanties de série 5 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 7 mars 2016.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé relatif à ses déventures non garanties de premier rang de série A, portant intérêt à 3,55 %, d'une valeur de 400 millions de dollars, qui ont été rachetées le 12 février 2018 et dont l'échéance initiale était au 5 juillet 2018.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2017 et en 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	928 \$	809 \$
CPG émis	76	239
CPG arrivés à échéance	(152)	(120)
Solde à la clôture de l'exercice	852 \$	928 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). La société a fourni des lettres de crédit en faveur des billets d'*Eagle* émis avant 2015 et en cours au 30 décembre 2017 (voir la note 32).

En 2017, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars, échéant le 17 octobre 2022 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,71 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit lié à la juste valeur réalisé de 6 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 2,26 % sur les billets d'*Eagle* émis.

Fiducies de financement indépendantes Au 30 décembre 2017, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 551 millions de dollars (587 millions de dollars au 31 décembre 2016) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Date d'échéance	Au 30 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	10 juin 2021	1 000 \$	— \$	1 000 \$	— \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	5 juillet 2022 ⁱ⁾	500	311	500	172
Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix	21 décembre 2018	250	250	250	—
Total des lignes de crédit engagées		1 750 \$	561 \$	1 750 \$	172 \$

i) La durée de la facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium a été prorogée d'une année supplémentaire, soit du 5 juillet 2021 au 5 juillet 2022.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 24).

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Billets de Propriétés de Choix	400 \$	200 \$
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	275	—
Certificats de placement garanti	193	142
Fiducie de titrisation indépendante	400	—
Obligations découlant de contrats de location-financement	44	53
Dette à long terme garantie par une hypothèque	73	5
Facilité de crédit de Propriétés de Choix	250	—
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 635 \$	400 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017
2018	1 635 \$
2019	2 150
2020	1 380
2021	658
2022	930
Par la suite	4 464
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction et de l'incidence du rachat de coupons)	11 217 \$

Voir la note 29 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	2017
Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période	10 870 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	686 \$
Remboursements sur la dette à long terme ⁱⁱ⁾	(450)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	236 \$
Entrées de contrats de location-financement	16 \$
Autres variations hors trésorerie	55
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	71 \$
Total de la dette à long terme à la clôture de la période	11 177 \$

i) Comprend les émissions nettes aux termes des facilités de crédit de Propriétés de Choix et de la fiducie de financement indépendante, qui permettent l'émission de titres de créance renouvelables.

ii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 94 millions de dollars.

Note 22. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 25)	325 \$	327 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	108	108
Obligation différée découlant d'un contrat de location	140	119
Juste valeur des contrats de location acquis	65	77
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	4	4
Autres	58	92
Autres passifs	700 \$	727 \$

Note 23. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

	30 décembre 2017 (52 semaines)		31 décembre 2016 (52 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	400 829 870	7 713 \$	409 985 226	7 861 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 019 610	48	1 131 944	50
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(15 555 539)	(301)	(10 287 300)	(198)
Émises et en circulation à la clôture de la période	386 293 941	7 460 \$	400 829 870	7 713 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(1 105 620)	(21) \$	(643 452)	(10) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(686 000)	(13)	(1 250 000)	(24)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	1 010 682	19	787 832	13
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(780 938)	(15) \$	(1 105 620)	(21) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	385 513 003	7 445 \$	399 724 250	7 692 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 8)	393 764 159		405 058 645	

i) Comprend 22 012 actions entières qui ont été transférées puis annulées dans une transaction privée et qui sont exclues de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2017 et de 2016, le Conseil a accru de 0,01 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,27 \$ et à 0,26 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

	2017ⁱ⁾	2016
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Action ordinaire	1,07 \$	1,03 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,27 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2017 étaient à payer le 30 décembre 2017 et ont été payés ultérieurement le 2 janvier 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2017 étaient à payer le 31 décembre 2017 et ont été payés ultérieurement le 2 janvier 2018.

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Dividendes déclarés :		
Action ordinaire	421 \$	416 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B (note 8)	12	12
Total des dividendes déclarés	433 \$	428 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,27 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2018 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$, à payer le 31 mars 2018 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2018.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes à l'étude :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017	2016
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	15 533 527	10 287 300
Contrepartie en trésorerie payée	1 091 \$	708 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	790	510
Diminution du capital social ordinaire	301	198
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	686 000	1 250 000
Contrepartie en trésorerie payée	48 \$	90 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	35	66
Diminution du capital social ordinaire	13	24

En 2017, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 016 472 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition. Au 30 décembre 2017, la société avait racheté 12 830 034 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Après la clôture de l'exercice 2017, la société a souscrit à un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon le RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

Note 24. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Dettes bancaires	110 \$	115 \$
Dettes à court terme	640	665
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 635	400
Dettes à long terme	9 542	10 470
Certains autres passifs	41	31
Total de la dette	11 968 \$	11 681 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	13 012	13 002
Total du capital sous gestion	24 980 \$	24 683 \$

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2017, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars, sous réserve de la disponibilité de capitaux sur les marchés financiers.

En 2017, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 milliard de dollars sur 25 mois.

Après la clôture de l'exercice 2017, Propriétés de Choix a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle d'au plus 2 milliards de dollars d'unités et de titres de créances, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois. Dans le cadre de ce prospectus, Propriétés de Choix a émis 650 millions de dollars de débentures non garanties de premier rang (voir la note 21).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de ses facilités de crédit à terme non garanties, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 30 décembre 2017 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance visant ses débentures et les facilités de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 30 décembre 2017 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de 2017 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2018, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2017		2016	
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 780) \$	— \$	(1 768) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(145)	(154)	(136)	(171)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 925) \$	(154) \$	(1 904) \$	(171) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 916	—	1 947	—
Situation de capitalisation totale des (obligations) surplus	(9) \$	(154) \$	43 \$	(171) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(15)	—	(7)	—
Total (de l'obligation nette) du surplus net au titre des prestations définies	(24) \$	(154) \$	36 \$	(171) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 18)	147 \$	— \$	192 \$	— \$
Autres passifs (note 22)	(171) \$	(154) \$	(156) \$	(171) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 947 \$	— \$	1 947 \$	2 167 \$	— \$	2 167 \$
Cotisations de l'employeur	55	—	55	29	—	29
Cotisations des salariés	3	—	3	3	—	3
Prestations versées	(75)	—	(75)	(94)	—	(94)
Produits d'intérêts	77	—	77	86	—	86
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	142	—	142	11	—	11
Règlements ⁱ⁾	(229)	—	(229)	(251)	—	(251)
Autres	(4)	—	(4)	(4)	—	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 916 \$	— \$	1 916 \$	1 947 \$	— \$	1 947 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 904 \$	171 \$	2 075 \$	2 124 \$	161 \$	2 285 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57	6	63	61	5	66
Coût financier	77	6	83	87	7	94
Prestations versées	(82)	(6)	(88)	(101)	(7)	(108)
Cotisations des salariés	3	—	3	3	—	3
(Gains actuariels compris) pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	183	(23)	160	(42)	5	(37)
Règlements ⁱ⁾	(217)	—	(217)	(228)	—	(228)
Solde à la clôture de l'exercice	1 925 \$	154 \$	2 079 \$	1 904 \$	171 \$	2 075 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes et aux rachats de régimes de retraite.

En 2017, la société a procédé à plusieurs achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. En 2016, la société a également procédé à plusieurs achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 229 millions de dollars (251 millions de dollars en 2016) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 217 millions de dollars (228 millions de dollars en 2016) et a comptabilisé des charges liées au règlement de 12 millions de dollars (23 millions de dollars en 2016) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et rachats de régimes de retraite et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes et rachats de régimes de retraite au moment du règlement.

En 2017, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 219 millions de dollars (97 millions de dollars en 2016).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 55 % aux participants actifs aux régimes (48 % en 2016)
- 10 % aux participants aux régimes différés (9 % en 2016)
- 35 % aux retraités (43 % en 2016)

En 2018, la société prévoit verser des cotisations d'environ 56 millions de dollars (cotisations de 55 millions de dollars en 2017) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57 \$	6 \$	63 \$	61 \$	5 \$	66 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	—	6	6	1	7	8
Charges liées au règlement ⁱ⁾	12	—	12	23	—	23
Autres	4	—	4	4	—	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	73 \$	12 \$	85 \$	89 \$	12 \$	101 \$

i) Se rapporte aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(142) \$	— \$	(142) \$	(11) \$	— \$	(11) \$
Ajustements liés à l'expérience	19	(28)	(9)	(9)	—	(9)
(Gains) actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	—	—	—	(1)	—	(1)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	164	5	169	(32)	5	(27)
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	8	—	8	3	—	3
Total des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	49 \$	(23) \$	26 \$	(50) \$	5 \$	(45) \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (gains actuariels) (note 7)	(13)	6	(7)	13	(1)	12
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des (recouvrements) charges d'impôt sur le résultat	36 \$	(17) \$	19 \$	(37) \$	4 \$	(33) \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2017			2016		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(30) \$	(56) \$	(86) \$	20 \$	(61) \$	(41) \$
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	49	(23)	26	(50)	5	(45)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	19 \$	(79) \$	(60) \$	(30) \$	(56) \$	(86) \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017		2016	
Titres de capitaux propres				
Canadien - fonds en gestion commune	79 \$	4 %	87 \$	4 %
Étrangers - fonds en gestion commune	713	37 %	770	40 %
Total des titres de capitaux propres	792 \$	41 %	857 \$	44 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	439 \$	23 %	437 \$	22 %
- titres de sociétés	131	7 %	134	7 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾				
- titres d'État	404	21 %	386	20 %
- titres de sociétés	10	1 %	14	1 %
Total des titres de créance	984 \$	52 %	971 \$	50 %
Autres placements	117	6 %	108	5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	1 %	11	1 %
Total	1 916 \$	100 %	1 947 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 30 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2017		2016	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,50 %	3,50 %	4,00 %	3,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,00 %	3,75 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 30 décembre 2017 était de 17,7 ans (17,7 ans au 31 décembre 2016).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2018 et par la suite.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2017 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	3,50 %	4,00 %	3,50 %	3,75 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(314) \$	(29) \$	(20) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	377 \$	28 \$	25 \$	— \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	16 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(13) \$	(1) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs

En 2017, la société a inscrit une charge de 66 millions de dollars (65 millions de dollars en 2016) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2018, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 54 000 employés y participant (53 000 en 2016). Les charges de 2017 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 65 millions de dollars (65 millions de dollars en 2016) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	85 \$	101 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	22	22
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	66	65
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	173 \$	188 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	28	23
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	201 \$	211 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 27)	192 \$	200 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	9	11
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	201 \$	211 \$

- i) Comprend les charges liées au règlement de 12 millions de dollars (23 millions de dollars en 2016) se rapportant aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite.
- ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.
- iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.
- iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 57 millions de dollars en 2017 (63 millions de dollars en 2016) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD de la société et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Fournisseurs et autres passifs	11 \$	10 \$
Autres passifs (note 22)	4	4
Surplus d'apport	110	112

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Les tableaux qui suivent présentent l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2017		2016	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	7 322 358	48,93 \$	7 411 405	43,77 \$
Attribution	1 584 407	70,02 \$	1 285 649	68,97 \$
Exercice	(1 019 610)	39,98 \$	(1 131 944)	37,16 \$
Renonciation/annulation	(399 381)	64,74 \$	(242 752)	52,77 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	7 487 774	53,77 \$	7 322 358	48,93 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	3 847 491	43,57 \$	3 384 188	40,33 \$

	Options en cours en 2017			Options exerçables en 2017	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
32,47 \$ – 38,62 \$	1 527 978	1,1	34,97 \$	1 527 978	34,97 \$
38,63 \$ – 51,85 \$	2 187 451	2,1	43,03 \$	1 617 683	42,30 \$
51,86 \$ – 77,81 \$	3 772 345	5,2	67,58 \$	701 830	65,24 \$
	7 487 774		53,77 \$	3 847 491	43,57 \$

En 2017, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 70,98 \$ (70,19 \$ en 2016) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 41 millions de dollars (42 millions de dollars en 2016) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2017 s'est élevée à 15 millions de dollars (13 millions de dollars en 2016). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2017 et en 2016 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2017	2016
Taux de rendement en dividende attendu	1,5 %	1,5 %
Volatilité attendue du cours de l'action	16,0 % – 18,2 %	17,7 % – 19,0 %
Taux d'intérêt sans risque	0,9 % – 1,7 %	0,6 % – 1,1 %
Durée de vie attendue des options	3,8 – 6,3 ans	3,8 – 6,3 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % (10,0 % au 31 décembre 2016) a été appliqué au 30 décembre 2017.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
UATI à l'ouverture de l'exercice	858 106	887 792
Attribution	337 846	283 962
Réinvestissement	4 418	—
Règlement	(323 894)	(295 403)
Renonciation	(51 771)	(18 245)
UATI à la clôture de l'exercice	824 705	858 106

La juste valeur des UATI attribuées en 2017 s'est établie à 24 millions de dollars (19 millions de dollars en 2016).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
UAR à l'ouverture de l'exercice	965 863	1 100 356
Attribution	404 150	373 844
Réinvestissement	3 152	—
Règlement	(687 007)	(492 929)
Renonciation	(54 630)	(15 408)
UAR à la clôture de l'exercice	631 528	965 863

La juste valeur des UAR attribuées en 2017 s'est établie à 16 millions de dollars (14 millions de dollars en 2016).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2017, la société a procédé au règlement de 1 010 901 UATI et UAR (788 332 en 2016), dont 1 010 682 (787 832 en 2016) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 23). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 19 millions de dollars (13 millions de dollars en 2016) du capital social et à une hausse nette de 29 millions de dollars (18 millions de dollars en 2016) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	188 202	183 722
Attribution	29 289	27 784
Réinvestissement	3 181	2 773
Règlement	—	(26 077)
UAD en cours à la clôture de l'exercice	220 672	188 202

La juste valeur des UAD attribuées en 2017 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	35 559	24 023
Attribution	16 558	15 383
Réinvestissement	686	434
Règlement	(5 509)	(4 281)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	47 294	35 559

La juste valeur des UADD attribuées en 2017 s'est établie à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2016).

Propriétés de Choix Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

Régime d'options d'achat de parts Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts. Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2017		2016	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	3 990 231	11,25 \$	3 499 656	11,05 \$
Attribution	451 000	14,20 \$	655 266	12,38 \$
Exercice	(37 374)	10,24 \$	(65 318)	11,21 \$
Renonciation	—	— \$	(99 373)	11,76 \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	4 403 857	11,56 \$	3 990 231	11,25 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	2 308 008	10,99 \$	1 764 241	10,95 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2017	2016
Taux moyen de distribution attendu	5,5 %	5,3 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	10,0 % – 16,9 %	16,3 % – 19,2 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,01 % – 1,9 %	0,5 % – 1,1 %
Durée de vie moyenne attendue des options	0,1 – 4,8 ans	0,5 – 4,7 ans

Régime de parts temporairement incessibles Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	264 691	267 721
Attribution	160 361	93 561
Réinvestissement	17 517	15 927
Règlement	(83 398)	(106 370)
Renonciation	(17)	(6 148)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	359 154	264 691

Les droits des parts temporairement incessibles sont acquis sur une période de trois ans. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis au 30 décembre 2017 (néant au 31 décembre 2016).

Régime de parts attribuées au rendement Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	39 696	—
Attribution	36 099	39 772
Réinvestissement	3 817	1 678
Annulation	—	(1 754)
PAR en cours à la clôture de l'exercice	79 612	39 696

Les droits des PAR sont acquis sur une période de trois ans. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis au 30 décembre 2017 (néant au 31 décembre 2016).

Régime de parts différées à l'intention des fiduciaires Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2017	2016
PD en cours à l'ouverture de l'exercice	218 992	158 778
Attribution	51 865	50 844
Réinvestissement	12 847	9 370
PD en cours à la clôture de l'exercice	283 704	218 992

Les droits de toutes les PD sont acquis au moment de leur émission. Toutefois, les parts ne peuvent être réglées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Note 27. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	5 402 \$	5 176 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	167	180
Autres avantages du personnel à long terme (note 25)	25	20
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	55	60
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(46)	(42)
Total des charges au titre des avantages du personnel	5 603 \$	5 394 \$

Note 28. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage des ventes au détail. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

Contrats de location simple – À titre de preneur Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total	Total
Paiements aux termes de contrats de location simple	687 \$	646 \$	575 \$	505 \$	426 \$	1 859 \$	4 698 \$	5 112 \$
Revenus de sous-location	(53)	(43)	(31)	(28)	(26)	(92)	(273)	(244)
Paiements aux termes de contrats de location simple, montant net	634 \$	603 \$	544 \$	477 \$	400 \$	1 767 \$	4 425 \$	4 868 \$

En 2017, la société a comptabilisé à l'état des résultats une charge de 685 millions de dollars (679 millions de dollars en 2016) liée aux contrats de location simple. De plus, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2016) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges et un revenu de sous-location de 52 millions de dollars (48 millions de dollars en 2016) a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. En 2017, les loyers conditionnels découlant de contrats de sous-location simple comptabilisés à titre de revenus de sous-location se sont élevés à 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016).

Contrats de location simple – À titre de bailleur Les paiements minimaux futurs au titre de la location que recevra la société relativement aux immeubles loués à des tiers se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total	Total
Revenus de contrats de location simple, montant net	125 \$	103 \$	89 \$	75 \$	69 \$	219 \$	680 \$	726 \$

Au 30 décembre 2017, la société louait certains terrains et bâtiments qu'elle détenait dont le coût s'élevait à 2 974 millions de dollars (2 721 millions de dollars au 31 décembre 2016) et l'amortissement cumulé connexe, à 796 millions de dollars (759 millions de dollars au 31 décembre 2016). Pour l'exercice clos le 30 décembre 2017, les revenus locatifs se sont établis à 131 millions de dollars (138 millions de dollars en 2016) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016), et tant les revenus locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Contrats de location-financement – À titre de preneur Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total	Total
Paiements aux termes de contrats de location-financement	71 \$	64 \$	59 \$	57 \$	57 \$	606 \$	914 \$	989 \$
Moins les charges financières futures	(27)	(24)	(23)	(25)	(24)	(223)	(346)	(382)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	44 \$	40 \$	36 \$	32 \$	33 \$	383 \$	568 \$	607 \$

En 2017, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2016) aux termes de contrats de location-financement.

Certains actifs classés comme contrats de location-financement ont été sous-loués à des tiers par la société. Les revenus de sous-location futurs aux termes de ces contrats de sous-location se détaillent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
(en millions de dollars canadiens)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Revenus de sous-location	14 \$	13 \$	11 \$	7 \$	6 \$	8 \$	59 \$
							77 \$

En 2017, les revenus de sous-location touchés aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2016).

Note 29. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	748 \$	1 050 \$	— \$	1 798 \$	752 \$	562 \$	— \$	1 314 \$
Placements à court terme	40	506	—	546	24	217	—	241
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	166	166	—	—	233	233
Certains autres actifs ⁱ⁾	20	3	23	46	23	2	42	67
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	3	—	2	5	7	11	—	18
Passifs financiers :								
Dette à long terme	—	12 103	—	12 103	—	11 864	—	11 864
Passif lié aux parts de fiducie	972	—	—	972	959	—	—	959
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	18	18	—	—	22	22
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	11	—	11	—	—	2	2

i) Certains autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

En 2017, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 6 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars en 2016) sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, en 2017, une perte nette de 9 millions de dollars (perte nette de 110 millions de dollars en 2016) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 166 millions de dollars (233 millions de dollars au 31 décembre 2016) a été comptabilisée au bilan consolidé. En 2017, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 8 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2016) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 20 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 décembre 2016) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2017, la société a comptabilisé un profit de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016) dans le résultat d'exploitation au titre de ces placements.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé un profit de 4 millions de dollars en 2017 (profit de 5 millions de dollars en 2016) lié à ces dérivés dans le résultat d'exploitation. De plus, un actif correspondant de 2 millions de dollars a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs au 30 décembre 2017 (passif de 2 millions de dollars au 31 décembre 2016 inscrit dans les fournisseurs et autres passifs). Au 30 décembre 2017, une augmentation des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur de 1 million de dollars et une diminution des cours de change de 1 % aurait donné lieu à une perte liée à la juste valeur de 2 millions de dollars.

Passif lié aux parts de fiducie En 2017, la société a comptabilisé un profit lié à la juste valeur de 10 millions de dollars (perte de 118 millions de dollars en 2016) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des parts de Propriétés de Choix (voir la note 6).

Au 30 décembre 2017, des porteurs de parts autres que la société détenaient 72 800 965 parts (71 068 828 au 31 décembre 2016). Propriétés de Choix a émis 1 732 137 parts en 2017 (1 615 011 en 2016) en faveur de porteurs de parts admissibles dans le cadre de son régime de réinvestissement des distributions à un prix moyen de 13,18 \$ (12,65 \$ en 2016).

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 30 décembre 2017, la juste valeur des placements disponibles à la vente, à savoir 20 millions de dollars (23 millions de dollars au 31 décembre 2016), a été inscrite dans les autres actifs. En 2017, la Banque PC a comptabilisé une perte latente négligeable liée à la juste valeur (perte négligeable en 2016) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	30 décembre 2017		
	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)			
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾			
Contrats de change à terme	(1) \$	(3) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	6	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1) \$	3 \$	1 \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(10) \$	— \$	(23) \$
Autres dérivés non financiers	3	—	—
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(7) \$	— \$	(23) \$
Total des dérivés	(8) \$	3 \$	(22) \$

i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars. En 2017, une perte latente négligeable liée à la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.

ii) Par suite de l'émission des billets d'Eagle, des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 200 millions de dollars ont été réglés en 2017 (voir la note 21).

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾			
Contrats de change à terme	2 \$	(1) \$	2 \$
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 \$	(1) \$	2 \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	9 \$	— \$	(8) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	—	3
Autres dérivés non financiers	7	—	8
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	16 \$	— \$	3 \$
Total des dérivés	18 \$	(1) \$	5 \$

- i) Tiennent compte de contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 95 millions de dollars qui ont été réglés au cours de l'exercice et de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. En 2016, un profit négligeable latent lié à la juste valeur a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.
- ii) Profit réalisé de 3 millions de dollars lié à la juste valeur de contrats à terme sur obligations de Propriétés de Choix qui ont été réglés au premier trimestre de 2016 et comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 6).

Note 30. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 30 décembre 2017 :

	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	381 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	381 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dette bancaire	110	—	—	—	—	—	110
Dette à court terme ⁱⁱ⁾	640	—	—	—	—	—	640
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱⁱⁱ⁾	2 062	2 507	1 687	956	1 213	6 728	15 153
Autres passifs	3	2	3	3	—	—	11
	3 196 \$	2 509 \$	1 690 \$	959 \$	1 213 \$	6 728 \$	16 295 \$

- i) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.
- ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 11).
- iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 30 décembre 2017.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et coentrepreneurs et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises, les cours des actions ordinaires et des parts et de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 2 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses fournisseurs et autres passifs libellés en dollars américains. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. En 2017 et en 2016, la société a conclu des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré pour gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations du taux de change du dollar américain.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 30 décembre 2017, une diminution de 10 % du coût de l'énergie en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 2 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif aux bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue. Une augmentation de un dollar du cours de marché des parts, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse de 73 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 31. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat de ces charges à payer et provisions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société juge que cette action est sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-proprétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-proprétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens-proprétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

La société a reçu de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2017, portent sur les années d'imposition 2000 à 2012 et totalisent 406 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour l'année d'imposition 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt pour les années d'imposition de 2000 à 2010 et un avis d'opposition pour les années d'imposition 2011 et 2012. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt devrait débuter au deuxième trimestre de 2018. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée.

Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions.

Au quatrième trimestre de 2017, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées.

En réaction à ces questions, la société a notamment annoncé le lancement du programme de carte Loblaw, dans le cadre duquel la société offre une carte Loblaw de 25 \$ aux clients admissibles. La carte Loblaw peut être utilisée pour acheter des articles vendus dans les magasins d'alimentation de Loblaw partout au Canada. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw. La société prévoit que les cartes Loblaw émises aux clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 32. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 342 millions de dollars au 30 décembre 2017 (329 millions de dollars au 31 décembre 2016). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens-propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens-propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens-propriétaires. Au 30 décembre 2017, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 31 décembre 2016) et un montant total de 509 millions de dollars (488 millions de dollars au 31 décembre 2016) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 30 décembre 2017, les pharmaciens-propriétaires avaient prélevé 110 millions de dollars au total (115 millions de dollars au 31 décembre 2016) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens-propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens-propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 21). Au 30 décembre 2017, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 31 décembre 2016) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2016) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 15 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 décembre 2016). De plus, la société garantit les obligations de 3 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 décembre 2016) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'ARC a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 31), la société a conclu un cautionnement de 149 millions de dollars (141 millions de dollars en 2016) avec le ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation.

Garantie sous forme de trésorerie Au 30 décembre 2017, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 102 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 décembre 2016), dont 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2016) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de MasterCard International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au 30 décembre 2017, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 31 décembre 2016).

La société a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 76 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 décembre 2016) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente environ 10 % (11 % en 2016) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 62 millions de dollars (71 millions de dollars au 31 décembre 2016) (voir la note 11). Au 30 décembre 2017, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représentait environ 9 % (9 % en 2016) des billets d'*Eagle* en cours émis avant 2015, était de 36 millions de dollars (36 millions de dollars au 31 décembre 2016) (voir la note 21).

Propriétés de Choix Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. Au 30 décembre 2017, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait 33 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Les facilités de crédit de Propriétés de Choix et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

Note 33. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 48,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 773 740 actions ordinaires de Weston, soit environ 63,0 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1,0 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées :

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2017	2016
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	652 \$	654 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	2	—
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	28	28
Résultat d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	35 \$	35 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	21
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	18	16
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	4	3
Location de bureaux à une filiale de Wittington	2	—

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 30 décembre 2017, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2016).

ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.

iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2017, Propriétés de Choix a émis 1 359 193 parts (1 265 160 parts en 2016) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 13,17 \$ (12,63 \$ en 2016) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Fournisseurs et autres passifs	48 \$	44 \$

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 30 décembre 2017, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 18).

Contrat de location simple Propriétés de Choix a conclu un contrat de location de dix ans visant des locaux à bureaux avec la société mère de GWL qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totaliseront 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, Propriétés de Choix a conclu un contrat de location visant des locaux à bureaux supplémentaires avec une filiale de GWL d'une durée allant jusqu'à la fin du contrat de location existant en 2024. Sur la durée du contrat de location, les paiements au titre du contrat de location totaliseront 1 million de dollars.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 25.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	4 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	6
Rémunération totale	15 \$	10 \$

Note 34. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il propose le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers;
- Le secteur Propriétés de Choix détient, gère et aménage des immeubles de commerces de détail et des immeubles commerciaux judicieusement situés partout au Canada. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	30 décembre 2017 (52 semaines)					31 décembre 2016 (52 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	45 634 \$	956 \$	830 \$	(718) \$	46 702 \$	45 384 \$	911 \$	784 \$	(694) \$	46 385 \$
Résultat d'exploitation	2 248 \$	209 \$	756 \$	(719) \$	2 494 \$	1 902 \$	175 \$	677 \$	(662) \$	2 092 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	318	56	351	(200)	525	332	51	900	(630)	653
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 930 \$	153 \$	405 \$	(519) \$	1 969 \$	1 570 \$	124 \$	(223) \$	(32) \$	1 439 \$
Résultat d'exploitation	2 248 \$	209 \$	756 \$	(719) \$	2 494 \$	1 902 \$	175 \$	677 \$	(662) \$	2 092 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 534	10	1	23	1 568	1 512	13	1	17	1 543
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	578	(24)	—	—	554	752	—	—	—	752
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(524)	—	—	—	(524)	(535)	—	—	—	(535)
Montant ajusté du BAIIA^{iv)}	3 836 \$	195 \$	757 \$	(696) \$	4 092 \$	3 631 \$	188 \$	678 \$	(645) \$	3 852 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	1 010	10	1	23	1 044	977	13	1	17	1 008
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 826 \$	185 \$	756 \$	(719) \$	3 048 \$	2 654 \$	175 \$	677 \$	(662) \$	2 844 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 529 millions de dollars (520 millions de dollars en 2016), d'un recouvrement de coûts de 183 millions de dollars (174 millions de dollars en 2016) ainsi que de produits tirés de résiliations de baux de 6 millions de dollars (néant en 2016) qui comprennent un montant de 1 million de dollars (néant en 2016) attribuable à des participations ne donnant pas le contrôle, comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dégagés par le secteur Vente au détail.
- Le montant ajusté du résultat d'exploitation comprend l'élimination de produits locatifs de 529 millions de dollars (520 millions de dollars en 2016) dont il est question ci-dessus et de produits tirés de résiliations de baux de 5 millions de dollars (néant en 2016), à l'exclusion de l'incidence décrite ci-dessus des participations ne donnant pas le contrôle, l'élimination d'un profit de 160 millions de dollars (profit de 109 millions de dollars en 2016) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix et lié aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, l'élimination d'une perte de 1 million de dollars (profit de 14 millions de dollars en 2016) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement dans la coentreprise, la comptabilisation d'un profit de 1 million de dollars (néant en 2016) sur la sortie d'actifs classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 23 millions de dollars (17 millions de dollars en 2016) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et l'élimination de charges intragroupe de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016).
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 282 millions de dollars (267 millions de dollars en 2016) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et un profit lié à la juste valeur de 38 millions de dollars (perte de 530 millions de dollars en 2016) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 54 millions de dollars (49 millions de dollars en 2016) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société, et un profit de 10 millions de dollars lié à la juste valeur (perte de 118 millions de dollars en 2016) sur le passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 393 millions de dollars (383 millions de dollars en 2016).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 524 millions de dollars (535 millions de dollars en 2016) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Total des actifs		
Vente au détail	30 192 \$	30 055 \$
Services financiers	3 837	3 531
Propriétés de Choix	9 924	9 435
Consolidation et éliminations ⁱ⁾	(8 847)	(8 585)
Total	35 106 \$	34 436 \$

i) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail	985 \$	985 \$
Services financiers	41	11
Propriétés de Choix	274	377
Consolidation et éliminations ⁱ⁾	(41)	(149)
Total	1 259 \$	1 224 \$

i) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination, dans le secteur Ventes au détail, de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix.

Note 35. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 15 février 2018, Propriétés de Choix a conclu une entente visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et la prise en charge de l'ensemble des passifs, y compris la dette à long terme et tous les passifs résiduels, de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »). CREIT rachètera alors toutes ses parts en circulation pour une contrepartie globale composée, au pro rata, de 22,50 \$ en trésorerie et de 2,4904 parts de Propriétés de Choix pour chaque part de CREIT. Selon le cours de clôture des parts de Propriétés de Choix le 14 février 2018, qui s'établissait à 12,49 \$, la contrepartie se chiffre à 53,61 \$ par part de CREIT. Le montant maximal en trésorerie qui sera versé par Propriétés de Choix sera d'environ 1,65 milliard de dollars, et près de 183 millions de parts seront émises, et ce, en fonction du nombre entièrement dilué de parts de CREIT en circulation.

Propriétés de Choix financera la partie en trésorerie de la transaction à l'aide de facilités de crédit engagées totalisant 3,6 milliards de dollars. Ces facilités engagées sont constituées d'un crédit-relais de 850 millions de dollars que Propriétés de Choix prévoit refinancer à l'aide de l'émission de débentures non garanties de premier rang et d'un emprunt à terme de 1,25 milliard de dollars. L'emprunt à terme est constitué de tranches échéant dans 3, 4 et 5 ans. Propriétés de Choix pourrait choisir de couvrir l'emprunt à terme pour gérer son exposition aux taux d'intérêt variables. Propriétés de Choix a également obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1,5 milliard de dollars, qui remplacera ses facilités existantes et celles de CREIT, garantissant ainsi que Propriétés de Choix sera dotée d'une flexibilité maximale pour soutenir les occasions de croissance courantes, y compris les acquisitions et le développement.

La société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a conclu une convention de vote en faveur de la transaction. Pour faciliter le financement de la transaction pour Propriétés de Choix, la société a accepté de convertir la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation de Choice Properties Limited Partnership d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership à la clôture. À l'issue de la transaction, Loblaw détiendra approximativement 62 % de Propriétés de Choix.

La transaction devrait se conclure au cours du deuxième trimestre de 2018 et nécessitera l'approbation d'au moins 66 ⅔ % des votes exercés par les porteurs de parts de CREIT lors d'une assemblée extraordinaire qui devrait avoir lieu en avril 2018. Outre les approbations des porteurs de parts de CREIT et des tribunaux, la transaction est assujettie à Loi sur la concurrence et à certaines autres conditions de clôture habituelles pour les transactions de cette nature.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Exercices clos le 30 décembre 2017, le 31 décembre 2016, et le 2 janvier 2016

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016	2015
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	46 702 \$	46 385 \$	45 394 \$
Augmentation des produits	0,7 %	2,2 %	6,5 %
<i>Augmentation des produits, à l'exclusion de la 53^e semaine en 2014</i>	0,7 %	2,2 %	8,5 %
Résultat d'exploitation	2 494 \$	2 092 \$	1 601 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 092	3 852	3 549
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,8 %	8,3 %	7,8 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	525 \$	653 \$	644 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	535	535	548
Bénéfice net	1 526	990	589
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 502	983	598
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 490	971	591
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 799	1 655	1 422
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	3,75 \$	2,37 \$	1,42 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,53 \$	4,05 \$	3,42 \$
Dividendes			
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,07 \$	1,03 \$	0,995 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 344 \$	1 555 \$	1 082 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 209	3 519	3 079
Dépenses d'investissement	1 259	1 224	1 241
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 479	1 821	1 347
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	1,6x	1,7x	2,0x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,1 %	12,9 %	11,1 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	9,7 %	8,8 %	7,6 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Exercices clos le 30 décembre 2017, le 31 décembre 2016, et le 2 janvier 2016
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016	2015
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	45 634 \$	45 384 \$	44 469 \$
Résultat d'exploitation	2 248	1 902	1 429
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	12 820	12 262	11 747
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	28,1 %	27,0 %	26,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 836 \$	3 631 \$	3 352 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,4 %	8,0 %	7,5 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 534 \$	1 512 \$	1 567 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	0,6 %	1,1 %	1,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,0 %	4,0 %	4,3 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	3,1 %	2,9 %	3,7 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,9 %	5,0 %	4,7 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,3	70,2	69,9
Nombre de magasins détenus par la société	559	565	591
Nombre de magasins franchisés	534	533	525
Nombre de pharmacies détenues par de pharmaciens-propriétaires	1 334	1 326	1 313
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	956 \$	911 \$	849 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	153	124	106
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	2 908 \$	2 769 \$	2 642 \$
Créances sur cartes de crédit	3 100	2 926	2 790
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	47	52	54
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	13,2 %	13,5 %	13,6 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3,7 %	4,3 %	4,3 %
Résultats d'exploitation et mesures de Propriétés de Choix			
Produits	830 \$	784 \$	743 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	351	900	756
Bénéfice net (perte nette)	405	(223)	(155)
Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	443	410	389

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2017 de la société, à la page 142.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Glossaire

Terme	Définition
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles.
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 30 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 comptaient 52 semaines.
Expansion/contraction de grande envergure	Expansion/contraction d'un magasin dont l'augmentation/la diminution de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie initiale.
Expansion de faible envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est égale ou inférieure à 25 % de sa superficie initiale.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les intérêts versés (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix	Bénéfice net (perte nette) de Propriétés de Choix, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.

Glossaire

Terme	Définition
Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, acquis, converti ou ayant subi une expansion de grande envergure.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens-propriétaires.
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2017, W. Galen Weston détenait, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 48,6 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2017, 386 293 941 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2017 s'est établi à 551 588.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2017, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2017 s'est établi à 2 434.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2018 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 514-982-7635

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto, Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de Les Compagnies Loblaw Limitée se tiendra le jeudi 3 mai 2018 à 11 h (HAE) au Centre sportif Mattamy, au 50, rue Carlton, Toronto, Canada M5B 1J2.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2018 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

LOBLAW.CA

SHOPPERSDRUGMART.CA

PHARMAPRIX.CA

PRESIDENTSCHOICE.CA

LECHOIXDUPRESIDENT.CA

JOEFRESH.COM

PCFINANCIAL.CA

CHOICEREIT.CA

BEAUTYBOUTIQUE.CA

GALERIEBEAUTE.CA

WELLWISE.CA